



***Cahier des charges
des compétitions nationales
Édition 2020-2021***

Introduction.....	3
I. Partie générale.....	4
1. Organisation générale.....	4
Fiche - Candidature à l'organisation d'une compétition nationale.....	4
Fiche - Relations FFGym / COL.....	5
Fiche - Développement Durable.....	6
Fiche - Affaires financières.....	7
Fiche - Médicale.....	9
2. Organisation administrative.....	10
Fiche - Assurance.....	10
Fiche - SACEM.....	11
Fiche - Accueil des participants.....	12
Fiche - Communication.....	15
Fiche - Éditions.....	18
Fiche - Marketing.....	19
II. Partie spécifique, technique et informatique.....	23
Fiche - Organisation technique générale.....	23
Fiche - Installations gymniques.....	25
Fiche - Gestion informatique des compétitions.....	29
➤ Championnat de France Top 12 GAM-GAF.....	31
➤ Championnat de France Individuel GAM-GAF.....	32
➤ Championnat de France par Équipes A GAM-GAF.....	33
➤ Championnat de France par Équipes B GAM-GAF.....	34
➤ Trophée Fédéral par Équipes GAF.....	35
➤ Championnat de France Élite GAM-GAF.....	36
➤ Championnat de France Individuel & Trophée Fédéral Individuel GR.....	37
➤ Championnat de France Élite GR (et Nationale A en 2021).....	38
➤ Championnat de France des Équipes et des Ensembles GR.....	39
➤ Trophée Fédéral des Ensembles.....	40
➤ Championnat de France par équipes TR-TU-GAc.....	41
➤ Championnat de France TR-TU-GAc.....	42
➤ Masters TR-TU.....	43
➤ Championnat de France & Trophée Fédéral AÉROBIC.....	44
➤ Trophée Fédéral par Équipes GAM-GAc.....	45
➤ TeamGym - Trophée Fédéral & Championnat de France / TR-TU - Trophée Fédéral / FestiGAc.....	46
CONTACTS UTILES.....	48

Introduction

Le cahier des charges des compétitions nationales a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de déterminer la répartition des charges entre le comité d'organisation local (COL) et la Fédération Française de Gymnastique (FFGym). Il est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le cahier des charges se présente en deux parties : l'une générale applicable à l'ensemble des compétitions, toutes disciplines confondues, l'autre spécifique, reprenant pour chaque compétition les spécificités techniques.

En fonction de l'évolution des réglementations et des obligations contractuelles de la FFGym, le cahier des charges ne pourra être modifié qu'après approbation du Comité Directeur de la FFGym.

Les modifications ainsi apportées prendront effet à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante sauf décision particulière du Comité Directeur de la FFGym.

Abréviations

AER – Aérobie

AIFFGym - Association des Internationaux Français de Gymnastique

AJNI - Amicale des Juges Nationaux et Internationaux

CDOS - Comité Départemental Olympique et Sportif

CIO - Comité International Olympique

CNOSF - Comité National Olympique et Sportif Français

CNS - Commission Nationale Spécialisée

CROS - Comité Régional Olympique et Sportif

CTOS - Comité Territorial Olympique et Sportif

CTS - Conseiller Technique Sportif

DTN - Direction Technique Nationale

FIG - Fédération Internationale de Gymnastique

FPG - France Promo Gym

GAc - Gymnastique Acrobatique

GAF - Gymnastique Artistique Féminine

GAM - Gymnastique Artistique Masculine

GPT - Gym Pour Tous

GR - Gymnastique Rythmique

INF - Institut National de Formation

KAC - Kiss And Cry

RTF - Représentant Technique Fédéral

SACEM – Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique

SAMU - Service d'Aide Médicale d'Urgence

SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours

SPRÉ – Société pour la Perception de la Rémunération Équitable

TR-TU - Trampoline – Tumbling

TSA - Trampoline & Sports Acrobatiques

UEG - Union Européenne de Gymnastique

I. Partie générale

1. Organisation générale

Fiche - Candidature à l'organisation d'une compétition nationale

Seule une structure fédérale (association affiliée, comité départemental, comité régional) détenant la personnalité juridique peut organiser une compétition nationale. Elle doit présenter sa candidature au siège fédéral.

Le responsable du COL est soit le Président de l'Association support soit une personne désignée à l'issue d'une délibération de l'instance dirigeante de celle-ci.

La procédure de candidature :

Étape 1 : envoi d'une lettre d'intention de candidature par le COL. L'instruction de la candidature débutera à réception de la lettre.

Étape 2 : envoi du dossier de candidature complet (cf. annexe 1). Celui-ci doit comporter l'avis du Comité Départemental et du Comité Régional du ressort territorial du candidat, ainsi qu'un courrier de la ville ou de la structure d'accueil attestant la disponibilité de l'installation à la date de la compétition telle que mentionnée dans le calendrier fédéral.

Seuls les dossiers complets seront présentés, après instruction, au Bureau Fédéral pour la désignation des organisateurs.

Fiche - Relations FFGym / COL

Travaux préparatoires

La FFGym désigne une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction de la candidature puis du suivi de la préparation de la compétition.

À cet effet, elles contrôlent l'état et l'avancement des travaux et fournissent les renseignements nécessaires, tant administratifs que techniques. Elles pourront également assister aux réunions du COL. Afin de mener à bien l'organisation de la compétition, le COL communique à la FFGym les dates et comptes rendus des réunions préparatoires.

Les relations entre la FFGym et le COL sont formalisées dans une convention (cf. annexe 2). Cette convention complète le présent cahier des charges et précise les spécificités liées à la compétition, notamment financières.

Fiche - Développement Durable

Au sein de son siège et des activités quotidiennes, ou encore dans le cadre des manifestations qu'elle organise, le Développement Durable (DD) devient une préoccupation concrète.

Toute manifestation rassemblant un public nombreux sur un espace délimité est à l'origine d'impacts sur l'environnement tant visibles (production de déchets, consommation d'énergie, pollution ...) que cachés (consommation de papier, produits alimentaires, choix des prestations...) Il revient alors aux organisateurs de s'engager à réduire ces impacts mais aussi à créer une dynamique citoyenne en intégrant chaque participant à la démarche. Pour cela de nombreuses actions peuvent être mises en place afin d'organiser une manifestation selon une démarche éco responsable.

Le CNOSF a mis en place un label « Développement Durable, le Sport s'engage ». Il permet de mettre en lumière les différentes actions en faveur du Développement Durable que chaque organisateur met en place.

Le Développement Durable s'agence avec 3 piliers principaux : économique, écologique et social. Ces trois piliers s'articulent autour de 3 principes : viable, vivable et équitable.

La FFG incite tous les organisateurs à s'engager dans la labellisation du CNOSF dont les **8 objectifs** portent sur la/le(s) :

1. Conduite des politiques sportives
2. Education, formation, communication
3. Cohésion sociale, solidarité
4. Sport, santé, sécurité
5. Transports et mobilités, économies d'énergies
6. Ressources naturelles, biodiversité
7. Manifestations, équipements, matériels
8. Economie, solidarité internationale, paix

Retrouvez des **exemples** d'objectifs sur le **site fédéral**.

Fiche - Affaires financières

Budget

Le COL soumet à la FFGym :

- a) Lors de sa demande de candidature, un budget (cf. annexe 1) faisant clairement apparaître les recettes et les dépenses de quelque nature qu'elles soient (espèces – subventions – échanges marchandises – prêts – locations gratuites ou non).
- b) Au plus tard 3 mois après la manifestation, le COL fera parvenir à la Fédération, un bilan financier définitif et détaillé qui prendra en compte la totalité des dépenses engagées et éventuellement restant à engager et la totalité des recettes perçues ou restant à percevoir.

Recettes

La Fédération étant propriétaire des droits TV et commerciaux des manifestations nationales sous son égide, le COL ne pourra en aucun cas vendre pour son compte ou pour celui de la FFGym, une quelconque partie de ces droits sans en avoir été préalablement et expressément autorisé par écrit.

Toutes les autres recettes conformes à la réglementation en vigueur sont réputées acquises au COL.

Les aides, prestations et autres avantages en nature de quelques origines qu'ils soient (partenaires, sponsors, collectivités territoriales) devront être valorisés dans les budgets et le bilan financier.

Dépenses

Les dépenses sont définies par tous les frais d'organisation résultant d'obligations légales, réglementaires, sécuritaires « contractuelles et nécessaires » à la bonne réalisation de l'événement conformément au Cahier des Charges et à la convention entre la FFGym et le COL.

Déficit ou Excédent d'exploitation

Sauf cas de force majeure, le COL assume le risque financier de la manifestation. À ce titre, il conservera la totalité de l'excédent dans le cas d'un résultat bénéficiaire ou couvrira la totalité de la perte dans le cas d'un résultat déficitaire.

Frais à la charge du COL / FFGym

Charge COL	Charge FFGym
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement des jurys et des responsables du déroulement désignés par la FFGym (suivant le barème FFGym en vigueur, cf. annexe 5), ▪ Frais découlant de l'organisation de la compétition et concernant les installations, équipements etc..., ▪ Frais concernant la décoration, la promotion, la signalétique, les éditions, les affiches, les tracts, ▪ Salaires et charges sociales et fiscales du personnel éventuellement engagé, ▪ Transport sur place des personnes convoquées et divers personnels (Transport), ▪ Frais de séjour des officiels, des responsables du déroulement, des jurys (selon convention) et autres personnels conformément aux contrats (fournisseurs matériel), ▪ Indemnités versées aux jurys et responsables du déroulement désignés par la FFGym (suivant le barème FFGym en vigueur, cf. annexe 5), ▪ Frais de billetterie, cartes permanentes, badges etc..., ▪ Frais d'administration et de télécommunication (poste, téléphone, lignes informatiques, internet, presse, etc.) selon les besoins définis en annexe, ▪ Frais pour la réception des officiels, soirées etc..., ▪ Indemnités pour dommages causés aux terrains et installations, pour remise en état, ▪ Frais d'assurance complémentaires, ▪ Frais médicaux et paramédicaux : médecins, masseurs-kinésithérapeutes du COL, secouristes, ▪ Frais des prestataires de services engagés par le COL, ▪ Frais inhérents aux dispositions contractuelles des différents partenaires de la FFGym, notamment les frais d'éclairage selon les indications des chaînes TV, ▪ Frais de sonorisation (location de matériel sono), ▪ Frais de reprographie, ▪ Redevances SACEM et SPRE. <p>Tous autres frais et taxes exigibles par la loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux internes en relations avec la préparation de la compétition, ▪ Convocations des jurys et responsables du déroulement, ▪ Frais de mission des délégués de la FFGym, ▪ Frais de séjour et déplacement des personnes officielles, invitées ou désignées par la FFGym, en dehors des quotas définis dans la convention, ▪ Frais de récompenses, conformément au Cahier des Charges (Récompenses), ▪ Participation forfaitaire aux honoraires d'un médecin et éventuellement d'un masseur-kinésithérapeute du COL agréés par la FFGym, selon le barème en vigueur (annexe 3), ▪ Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour ceux-ci (budget limité à définir avant la compétition et sur présentation d'un devis puis d'une facture) - (annexe 3), ▪ Assurance responsabilité civile de la manifestation + biens confiés (matériel sportif prêté par la FFGym et mis à disposition par le pool des fournisseurs) + informatique, ▪ Prestation informatique en dehors des frais d'installation des réseaux électriques nécessaires, d'abonnements et des consommations électriques en charge du COL, ▪ Mise à disposition du matériel sportif, selon la convention, ▪ Le COL peut se voir attribuer une subvention fédérale calculée forfaitairement (aide fédérale facultative). Elle sera versée au COL après réception de la convention signée et fourniture d'une facture du montant total de la subvention, selon l'échéancier suivant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 50% du montant total 1 mois avant la manifestation, ➤ Le solde après la manifestation sur présentation du bilan moral et financier et sous réserve du respect de la convention et en l'absence d'incident. ▪ Frais de production de retransmission TV éventuelle sur chaîne nationale, ▪ À la charge de France Promo Gym : le personnel chargé de l'informatique selon la convention, hébergement et repas (aux tarifs négociés par le COL) si possible dans le même hôtel que les juges et en chambre individuelle.

Cette liste est indicative mais n'est pas exhaustive, d'autres frais peuvent se greffer sur l'organisation de la compétition

Fiche - Médicale

Surveillance médicale

Il appartient au COL d'assurer la sécurité des participants et du public. Il est de sa responsabilité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir leur sécurité à tout moment.

- 1 – Le COL doit informer, préalablement à la compétition, les autorités et structures médicales locales (SDIS, SAMU, Hôpitaux/Cliniques/sécurité civile...) du déroulement de la compétition, du nombre de personnes attendues, éventuellement de leur qualité et d'éventuels risques propres au type de compétition et à la discipline.
- 2 – Le COL doit disposer, sur les lieux de la compétition :
 - d'un espace aménagé et réservé, avec la possibilité de fabriquer et de conserver de la glace, permettant d'accueillir les blessés ;
 - de matériel de secours permettant d'assurer les premiers soins ;
 - de l'installation d'un ou de défibrillateur(s) cardiaque(s) automatique(s) externe(s) situé(s) à accès rapide du public et des participants ;
 - d'un moyen de communication permettant d'alerter rapidement les services de secours (article R. 322-4 du code du sport) ;
 - d'une liste à disposition et à vue permanente des organisateurs de plusieurs services (pompiers, SAMU...) permettant le transport organisé et adapté du blessé dans les conditions les plus rapides.

Le COL devra ainsi étudier au préalable les moyens de secours les plus performants et le meilleur cheminement pour pouvoir accéder rapidement au lieu de la compétition et au blessé.

Participation financière FFGym :

- Participation forfaitaire aux honoraires d'un médecin et éventuellement d'un masseur-kinésithérapeute du COL agréés par la FFGym, selon le barème en vigueur (barème 2018 – 180€/jour – sous réserve de modification) ;
- Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour ceux-ci (budget limité à **définir avant la compétition** et sur présentation d'un devis puis d'une facture).

Contrôles antidopage

Le COL doit prévoir la mise à disposition de locaux appropriés au contrôle antidopage.

Ils comprennent deux espaces :

- une pièce de prélèvement du type vestiaire avec toilettes à l'intérieur ;
- une salle d'attente si possible communicante.

Par ailleurs, en application de l'article R. 232-56 du code du sport, le COL devra prévoir la présence d'escortes dont le nombre est en rapport avec le nombre et le moment des contrôles.

Avant chaque compétition, la FFGym désignera un délégué fédéral au contrôle antidopage. En cas d'absence ou d'impossibilité de celui-ci, la FFGym devra désigner une personne pour le remplacer.

Le COL s'assure que la personne chargée du contrôle antidopage est accueillie dans les meilleures conditions et accréditée pour circuler librement en toutes zones et la met en contact avec le délégué fédéral désigné à cet effet.

Les contrôles pouvant se terminer bien après la fin de la compétition, le COL veillera à ce que toutes les dispositions soient prises afin que le délégué fédéral, la personne chargée du contrôle et les gymnastes désignés soient pris en charge dans les meilleures conditions.

2. Organisation administrative

Fiche - Assurance

Responsabilité civile de l'organisateur

L'assurance fédérale dont bénéficie le COL, comme structure affiliée ou déconcentrée de la FFGym, contient cette garantie.

Une assurance complémentaire n'est donc pas à souscrire.

Assurance du matériel

Le matériel gymnique mis à disposition du COL par la FFGym est déjà assuré par ses soins.

Conséquemment, le COL devra couvrir par l'assurance de son choix le matériel qui lui sera prêté, loué ou mis à disposition par tout autre organisme que la FFGym (matériel gymnique et non gymnique).

Assurance des bénévoles

Les bénévoles non licenciés : ils sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile du COL. Ils ne bénéficient pas de l'assurance atteinte corporelle. Cette assurance est à souscrire par le COL s'il le souhaite à l'occasion de la manifestation

Les bénévoles licenciés : ils bénéficient des garanties d'assurance attachées à la licence (responsabilité civile et atteinte corporelle). Une assurance complémentaire n'est donc pas à souscrire.

https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Affiliation_et_licences/Assurance#clubs

Assurance du personnel médical

La FFGym prend en charge l'assurance Responsabilité Civile professionnelle des médecins et masseur-kinésithérapeutes intervenant lors des compétitions.

Fiche - SACEM

La diffusion de musiques lors des compétitions fait l'objet d'une redevance auprès de la SACEM.

Afin de bénéficier de l'autorisation de diffusion, la FFGym a négocié un protocole avec la SACEM comprenant des tarifs spécifiques : protocole du 13 octobre 1997.

Afin de bénéficier de ces tarifs, le COL doit :

- 1 – au moins 15 jours avant la compétition, conclure avec la délégation régionale SACEM territorialement compétente, un **contrat général de représentation**.
- 2 – fournir, après la compétition, tous les éléments permettant à la SACEM de calculer les redevances et notamment la liste des musiques diffusées et le montant des recettes.

https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/La_FFGym/Sacem

Fiche - Accueil des participants

La FFGym adressera au COL les documents qui devront être complétés pour être mis en ligne sur le mini-site de la compétition.

Permanence d'accueil

Elle sera située proche des salles de compétition, avec des possibilités de parking, afin d'y effectuer les formalités suivantes :

- remise de documents,
- accréditations autorisant l'accès à certains lieux de la manifestation.

Documents remis par le COL

Chef de délégation - club	Convoqués et Invités de la FFGym
<ul style="list-style-type: none">• Badges d'accréditation• Dossier d'information (invitations aux manifestations officielles, plans de ville et du site de compétition, programme et organigramme, liste des participants, informations diverses)	<ul style="list-style-type: none">• Badges d'accréditation• Autorisation de parking (si possible surveillé)• Tickets repas (différentes couleurs ou autre)• Coordonnées du ou des hôtel(s) officiel(s)• Dossier d'information (invitations aux manifestations officielles, plans de ville et du site de compétition, programme et organigramme, liste des participants, informations diverses, tickets de transport en commun)

Accréditations remises dès l'arrivée

Officiels et déroulement	
Convoqués par la FFGym	<ul style="list-style-type: none">• Officiels, juges, responsables du déroulement, personnel fédéral
Autre	<ul style="list-style-type: none">• Personnel France Promo Gym, sponsors et fournisseurs, Invités d'honneur, représentant de la presse (sur présentation de la carte professionnelle) et membres du COL
Participants	
Toutes compétitions	<ul style="list-style-type: none">• 1 accréditation par gymnaste participant• Accréditations « entraîneur » selon la réglementation technique de la discipline et les informations sur le mini-site de la compétition• 1 ou plusieurs accréditations « juge » selon la réglementation technique• 1 accréditation pour 1 dirigeant• 1 accréditation pour 1 personnel médical autorisé sur présentation de sa carte professionnelle

Entrées (sur présentation de la pièce officielle justificative)

Entrée gratuite	Entrée tarif réduit (<i>tarif licencié</i>)
<ul style="list-style-type: none">• Membres du Comité Directeur FFGym• Conseillers Techniques Sportifs, Techniciens Fédéraux et membres des Commissions Nationales Spécialisées• Membres honoraires FFGym• Membres de l'AIFFGym• Personnel fédéral• Invités de la Fédération• Membres de l'AJNI• Consultants techniques FFGym• Porteurs de cartes CNOSF, Ministère chargé des Sports• FIG et UEG• Membres du CIO	<p>Licenciés non-participants, sur présentation de leur licence</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagnateurs de personnes bénéficiant d'une entrée gratuite• Personnels des entreprises ayant contracté des accords commerciaux avec la Fédération• Licenciés d'autres fédérations en fonction des accords passés avec celles-ci (par exemple convention UNSS)
<ul style="list-style-type: none">• Parents des gymnastes des équipes de France <p>Sur demande (par société et par jour)</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 Invitations pool des fournisseurs• 10 Invitations partenaire textile FFGym• 5 Invitations partenaires FFGym	

Une attention toute particulière est demandée pour les invités du COL. Les invitations devront leur être envoyées deux semaines au moins avant la date de compétition afin que les invités puissent confirmer leur présence. Le siège fédéral doit être informé de la venue des personnalités locales.

Une personne pourra les accueillir et les diriger vers les places réservées. Un "salon VIP" pourra leur être réservé et les résultats pourront y être affichés au fur et à mesure des concours.

Billetterie

Si les billets sont imprimés, le logo de la FFGym doit y figurer.

La billetterie est dorénavant assujettie à la TVA au taux de 5,5%.

Il est toutefois possible pour les organisateurs de bénéficier d'une exonération dans le cadre de la franchise particulière pour les activités lucratives accessoires (dans la limite d'un montant de recettes commerciales accessoires n'excédant pas 62 250€ HT en 2018).

Dans ce cas, une déclaration d'existence et d'identification est à effectuer auprès des services fiscaux.

Si le montant de la franchise est dépassé, une déclaration et le paiement de la TVA sont à effectuer.

Réception

Une réception sera organisée par le COL, en adéquation avec l'organigramme de la compétition défini par la FFGym, en présence des dirigeants, officiels de la FFGym et les personnalités locales (horaire et lieu à communiquer le plus tôt possible à la FFGym).

Hébergement

La FFGym communique au COL la liste des officiels, jurys, responsables du déroulement, personnels de la fédération et France Promo Gym, ainsi que la prise en charge de chacun annexée à la convention.

Le logement est assuré en hôtels 3*** minimum (ou assimilés), obligatoirement en chambres individuelles (single) pour les officiels, personnels FFGym et FPG et en chambre twin (obligatoirement 2 lits) pour les responsables du déroulement et les juges, de préférence dans le même hôtel ou dans des hôtels de même catégorie.

Il appartient au COL de prendre directement contact avec les fournisseurs de matériel et FPG afin de fixer les conditions d'hébergement de leurs techniciens.

Restauration

Le COL prévoit les repas (boissons comprises), avec au moins un plat chaud dans la mesure du possible sur le lieu de compétition. En cas d'éloignement, le COL devra prévoir des navettes.

Les officiels, responsables du déroulement et jurys bénéficient d'une salle à part ou d'un espace délimité.

Suivant l'organigramme, le COL devra prévoir de servir le repas après la compétition.

Transport de / à la gare ou aéroport

À défaut de transport en commun public, le service de transport est coordonné et pris en charge par le COL, pendant la durée du séjour des personnes convoquées par la FFGym aux conditions suivantes :

- Transferts de la gare ou l'aéroport le plus proche au lieu d'hébergement ;
- Déplacements du lieu d'hébergement au site de compétition et réunions officielles.

Fiche - Communication

Un correspondant presse et communication local doit être désigné par le COL pour assurer la promotion de la compétition et communiquer avec le siège fédéral de l'avancement de l'organisation. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec le pôle Communication. La FFGym prendra toutes les mesures utiles pour seconder le COL dans la diffusion de l'information aux médias ainsi qu'aux clubs et licenciés.

Site internet

Les informations de type « compétitions nationales » sont diffusées par la FFGym en amont et au lendemain de la compétition via ses canaux (site web, newsletter, réseaux sociaux).

Chacune des finales nationales bénéficie d'un mini-site dédié développé par le pôle Communication, Événementiel, Marketing de la FFGym. Le COL doit transmettre les informations pratiques au pôle Communication, Événementiel, Marketing pour alimenter ce mini-site.

A noter : Les mini-sites sont conçus pour répondre aux attentes des clubs et gymnastes concernés. Aussi, il n'est pas autorisé pour le COL de créer un autre site internet en parallèle. Dans l'hypothèse où une billetterie en ligne serait mise en place par le COL, le lien de celle-ci sera intégré sur le mini-site.

Les résultats des finales nationales seront mis en ligne sur le site internet www.ffgym.fr, dans la rubrique « Résultats », ainsi que sur le mini-site dédié à l'évènement.

Relations presse

▪ **Le dossier de presse**

Le dossier de presse sera réalisé par le COL et prendra en compte, à minima, les informations données ci-dessous.

À noter : Pour les finales nationales Elite, la Fédération réalise le dossier de presse en collaboration avec le correspondant presse et communication local.

Contenu générique du dossier de presse :

- L'édito du Président du COL,
- Le mot du Président de la FFGym,
- Le mot de présentation du club organisateur,
- La présentation de la compétition et des règlements techniques qui la régissent,
- Les programmes, billetterie et informations pratiques,
- La rétrospective des résultats des éditions précédentes,
- La liste des partenaires de la FFGym et locaux,
- Le lien vers le formulaire d'accréditation Presse (disponible depuis la rubrique "presse" du mini-site dédié),
- Le contact du correspondant presse local (nom + numéro de téléphone portable + mail)

Le dossier de presse sera envoyé dix jours avant la compétition par le COL à la presse locale régionale, une relance peut être faite deux jours avant la compétition. Pour les finales nationales Elite, le dossier de presse est envoyé par la FFGym.

- **La conférence de presse**

L'organisation d'une conférence de presse est laissée à l'initiative du COL. Cependant, elle est **obligatoire** pour les finales nationales télévisées. Le COL devra informer la FFGym deux mois à l'avance de la date souhaitée pour la conférence de presse.

Attention, celle-ci ne doit pas être trop en amont de la compétition : idéalement, 5 jours avant la compétition. **Les journalistes doivent recevoir leur invitation à la conférence de presse 3 semaines avant la date retenue et un rappel (mail + téléphone) la veille.**

Le correspondant presse local sera présent durant la conférence de presse et doit distribuer le dossier de presse en version papier. Un membre du Comité Directeur de la FFGym ou un membre de la Direction Technique Nationale pourront représenter la Fédération.

À noter : Prévoir un maximum de 5 journalistes.

Accréditation presse

- **En amont**

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le mini-site de chaque compétition. **Tous les journalistes et photographes doivent impérativement passer par ce formulaire pour s'accréditer.** Une semaine avant la manifestation, la FFGym communique au COL la liste finale des journalistes et photographes validés.

A noter : Le COL peut également recevoir des demandes de journalistes et/ou photographes. Il doit, de fait, les rediriger vers le mini-site pour remplir le formulaire et ainsi avoir un fichier à jour.

- **Le jour J**

Le correspondant presse et communication local doit recevoir les journalistes et leur remettre le badge d'accréditation - presse. Il doit faciliter et assurer les bonnes conditions de travail des médias.

Sur le site de la compétition, seuls les journalistes et photographes munis d'une carte de presse pourront être accrédités en dernière minute et devront impérativement être inscrits sur le fichier accréditations.

Important : toute personne possédant une carte de presse a libre accès en tribune et salle de presse.

Il faut impérativement prévoir un espace de travail presse strictement réservé aux journalistes et/ou aux photographes. Prévoir un maximum de 5 journalistes.

Cet espace de travail presse sera équipé de :

- Tables ou pupitres avec une bonne visibilité sur le plateau de compétition,
- Branchements électriques pour les ordinateurs portables des journalistes,
- Connexion Internet filaire (Wifi si possible)

Un ordinateur de consultation des résultats sera mis à disposition par FPG pour les Championnats de France Elite.

Les bonnes conditions de travail pour les journalistes sont un atout complémentaire pour la promotion de notre discipline (une collation peut être appréciée).

- **Après la compétition**

Le COL doit impérativement envoyer la liste finale des journalistes et photographes présents à finalesnationales@ffgym.fr pour assurer un suivi des participations et des retombées médias.

Gestion des photographes / procédure photographe (cf. annexe 11)

Il est indispensable d'avoir une gestion rigoureuse des photographes pour des questions à la fois d'utilisation des images et de bon déroulement de la compétition. Vous trouverez la procédure détaillée en annexe.

Tous les photographes non-officiels seront circonscrits à des zones prédéfinies en amont par le COL et validées par la FFGym, ils seront dotés d'une chasuble numérotée qu'ils devront rendre après la compétition.

La FFGym pourra, si elle le souhaite, désigner un ou plusieurs photographes officiels. Le COL pourra également désigner un photographe local officiel après accord de la FFGym. Pour la promotion de la Finale Nationale, ce dernier devra envoyer des photos libres de droit au pôle Communication de la FFGym, pour une éventuelle publication dans les supports fédéraux par mail à : finalenationales@ffgym.fr. Le COL doit veiller à ce que toutes photos transmises à la FFGym, pour une parution dans tous les supports, soient libres de tout droit d'exploitation.

Pour ces photographes officiels, le correspondant local presse et communication du COL donnera libre accès au plateau de compétition, dans le respect du bon déroulement des épreuves sportives. Ces personnes devront être **dotées de chasubles spécifiques et d'un brassard**, fournies par la FFGym. Le COL sera chargé de la distribution et de la récupération des chasubles (voir la procédure détaillée en annexe).

A noter : L'utilisation des flashes est interdite en compétition.

Attention : pas de photographes en salle d'échauffement ni en salle d'entraînement.

Les photos doivent être utilisées dans le cadre d'un usage strictement professionnel, elles ne peuvent en aucun cas être commercialisées.

Convention type COL / Photographes professionnels (cf. annexe 4)

Des photographes professionnels, de plus en plus nombreux, proposent aux organisateurs des finales nationales de la Fédération Française de Gymnastique une collaboration portant sur la vente de photographies aux participants.

Cette action, qui n'est pas dénuée d'intérêt, doit se situer dans le respect du droit à l'image des personnes et du cahier des charges fédéral.

Conséquemment, nous attirons votre attention sur la responsabilité de l'organisateur vis-à-vis des questions relatives à l'exploitation de l'image des gymnastes, en dehors du cadre du droit à l'information qui ne concerne que les photographes de presse accrédités.

Afin de vous aider dans la mise en œuvre de cette opération, si vous aviez choisi de la mener, vous trouverez ci-après une convention type réglant les différents aspects de cette collaboration. Nous vous invitons vivement à l'utiliser.

Radio

Le COL pourra établir des contacts avec des stations locales de radio en vue d'un accord sur la couverture promotionnelle de l'évènement. Le COL pourra permettre à une station locale de bénéficier de l'exclusivité en ce qui concerne les actions promotionnelles précédant la manifestation. La couverture journalistique pendant et après l'évènement ne fait l'objet d'aucune exclusivité dans le respect du droit à l'information.

Fiche - Éditions

La charte graphique

- Le COL s'engage à respecter la charte graphique établie par la FFGym.

https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Communication/Charte_FFGym

- Les logos des partenaires institutionnels éventuels (collectivités locales) ainsi que des entreprises commerciales (après avis de la FFGym et en fonction des partenariats nationaux), seront placés dans le bandeau bleu prévu à cet effet. Les logos pourront figurer sur les éditions de promotion selon l'importance de leur implication dans l'organisation de la compétition.

Affiches, flyers

Les éditions sont à l'initiative et à la charge du COL. Celui-ci créera le visuel de promotion de la compétition, tout en respectant la charte graphique. Les logos des partenaires locaux ne devront pas entrer en concurrence avec ceux de la fédération.

Vous trouverez les bandeaux des partenaires de la Fédération à télécharger sur https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Communication/Charte_FFGym

Sur l'affiche, sont à mentionner (dans la mesure du possible) :

- Le nom de la compétition
- La date
- Le lien
- Un contact (email / téléphone / site internet)

Pour toutes les compétitions, les visuels devront obligatoirement être validés par la FFGym – Pôle Communication. Avant impression et diffusion, ils devront donc être transmis par mail à finalefnationales@ffgym.fr.

Toute édition ou objet promotionnel que le comité d'organisation réalisera en complément pour la promotion de la compétition devra porter obligatoirement le logo de la Fédération Française de Gymnastique et un BAT devra être soumis à la FFGym avant toute impression.

Plaquette, programme

Si le COL décide d'éditionner une plaquette programme, il devra obligatoirement réserver pour les partenaires de la FFGym :

- 1 page pour l'éditorial du Président de la FFGym,
- 1 page pour la FFGym et ses partenaires,
- 1 mention pour GYMNOVA et/ou NOUANSPOUR.

Les visuels des publicités des partenaires fédéraux seront fournis par le pôle Communication à l'ensemble des COL sur demande à : finalefnationales@ffgym.fr.

Fiche - Marketing

Partenariat

Obligations contractuelles

Tous les contrats souscrits par la Fédération s'imposent aux organisateurs.

En aucune manière un contrat local ne pourra prévaloir sur un contrat fédéral, même si ce dernier est conclu postérieurement à la date de la signature de la convention FFGym/COL.

Le COL est tenu de faire apparaître cette clause de réserve sur tous les contrats qu'il envisage de conclure.

Par ailleurs, les décisions d'organisation qui pourraient engendrer des modifications d'application des différents contrats sont, dans tous les cas, prises par la FFGym.

Toute action de partenariat ou publicité (présence logo sur affiche, présence logo dans la salle...) pour une activité concurrente à celle des partenaires nationaux de la FFGym ne sera pas autorisée.

Secteurs concernés :

- Équipement gymnique - matériel
- Textile et chaussures de sport en général
- Banque / Assurance
- Formation professionnelle
- Média (Télévision, radio, internet, vidéo)
- Hébergement
- Média radio

À la date d'édition du présent cahier des charges, les contrats ci-après nommés sont en vigueur :

- Le fabricant français de matériels gymniques : la société Gymnova ;
- Les équipementiers textiles FFGym : Errea et Moreau SAS.
- L'assureur partenaire de la Fédération : Allianz.
- La banque : Crédit Mutuel
- Chaîne de distribution alimentaire : Bio c'Bon
- Média radio : RMC

Dans tous les cas, si un contrat est signé par la FFGym au cours de l'année, cette dernière s'autorise le droit d'ajouter des secteurs à la liste ci-dessus.

Fournisseur de matériel gymnique : Gymnova

Obligations du COL

- Seul le fournisseur peut équiper une compétition nationale (salle de compétition et salle d'échauffement). Le COL devra respecter cette exclusivité totale (sauf accord express de la FFGym).
- Le COL s'engage à prendre en charge les frais utiles d'hébergement et de repas de deux personnes au maximum mandatées par le fabricant depuis le déchargement du matériel jusqu'au départ de celui-ci. Cette prise en charge aura lieu dans les mêmes conditions de confort et d'horaire que les membres de la FFGym hébergés et nourris à ses frais.

Équipementier textile FFGym

(Vêtements, chaussures, accessoires et bagagerie de sport)

Les équipementiers textile FFGym pourront utiliser à des fins publicitaires et promotionnelles, le logo de la FFGym ainsi que la mention correspondant à leur titre : « fournisseur officiel, partenaire officiel de la FFGym ». Le COL devra respecter cette mention exclusive dans le cadre de la manifestation qu'il organise.

Stands

Le COL réservera à la FFGym des emplacements privilégiés sur le passage des spectateurs.

Ces emplacements pour des stands seront accessibles au public ayant déjà pénétré dans la salle. Nous préconisons, dans la mesure du possible, des espaces de 6 mètres x 3 mètres destinés à l'exposition et/ou à la vente de produits (validation définitive par la FFGym 2 semaines avant la manifestation). Chaque stand devra être équipé de 2 tables, 2 chaises, 1 prise électrique.

Stand institutionnel

La FFGym bénéficie d'un espace de vente et/ou d'exposition sur chaque compétition. La réservation de cet espace fera l'objet d'une demande préalable sous 30 jours.

Autres stands

- 1 stand d'exposition devra être mis à la disposition du fournisseur de matériel : Gymnova ;
- Si, au cours de la saison, la FFGym était amenée à signer avec un nouveau partenaire, le COL devrait mettre à disposition **un stand supplémentaire**.

Stands textiles et accessoires de gymnastique

3 stands textiles et accessoires de gymnastique sur la compétition dont :

- 2 stands réservés auprès de la Fédération ;
- 1 stand pour le COL. Il disposera au maximum **d'un** emplacement pour **1 stand** textiles et accessoires de gymnastique de son choix. **Le COL devra informer la FFGym 2 semaines avant de l'accord passé avec le fournisseur choisi pour ce stand.**

À titre dérogatoire, seul le stand au bénéfice de la FFG sera admis sur les trois compétitions suivantes :

- **Championnat de France Individuel GAM/GAF ;**
- **Trophée Fédéral GAM/GAc ;**
- **Championnat de France équipes B GAM/GAF.**

Si l'un des stands réservés auprès de la FFGym n'est pas utilisé, ce dernier ne pourra être utilisé par le COL pour un stands textiles et accessoires de gymnastique

Stand photographe

Un stand commercial pourra être mis à la disposition d'un photographe du COL (se référer à la convention type). Ce dernier devra alors remettre gracieusement à l'organisateur les clichés (libres de droits) via clé USB ou lien internet réalisés pour un usage exclusivement interne au COL et à la FFGym.

IMPORTANT : Nous vous prions d'informer le Pôle Communication, Évènementiel, Marketing à l'adresse finalefnationales@ffgym.fr de toute signature d'un contrat de partenariat qui engendrerait une demande de stand ou de la visibilité dans la salle de compétition.

Publicité

Toute publicité pouvant porter atteinte à la santé ou à la moralité ne sera pas autorisée.

La publicité ne peut comporter que les éléments suivants :

- nom de la société
- un nom commun désignant un produit ou un service
- une marque de fabrique (ou logo)
- une indication ou un slogan se rapportant à la marque.

Publicité sur les agrès

La publicité sur les agrès est du domaine exclusif de la FFGym.

Publicité sur les annonceurs de notes

Les contrats de ce type seront traités par la FFGym.

Publicité sur les équipements individuels / Publicité sur les vêtements du personnel du COL

La publicité est autorisée à condition qu'elle reste discrète, et qu'elle ne rentre pas en concurrence avec les partenaires de la FFGym.

L'accord préalable (avec un Bon À Tirer) de la FFGym est indispensable et à traiter avec le Pôle Communication, évènementiel, marketing de la FFGym.

Supports publicitaires

La FFGym dispose d'emplacements pour sa communication et celle de ses annonceurs privilégiés. Les visuels publicitaires ne doivent pas gêner la vision des spectateurs ni celle du jury lors de la compétition.

La répartition des emplacements publicitaires devra être effectuée de la manière suivante, sur l'ensemble des possibilités de présence visuelle des supports publicitaires :

Pour les manifestations non télévisées :

- 50 % pour les partenaires officiels de la FFGym, présences désignées en annexe : obligations contractuelles COL (partenaires FFGym),
- 50% pour le COL, pour les partenaires locaux.

Pour les manifestations télévisées :

- 60 % pour les partenaires officiels de la FFGym, présences désignées en annexe : obligations contractuelles COL (partenaires FFGym),
- 40% pour le COL pour les partenaires locaux.

Le COL devra faire parvenir une proposition d'implantation des visuels publicitaires, sur un plan de la salle, agrès positionnés 15 jours avant. Le plan définitif sera établi en concertation avec la FFGym sur le site. Le COL mettra à disposition de la FFGym, 4 personnes pour l'installation et le rangement des visuels durant la manifestation.

Activation

La FFGym en collaboration avec ses partenaires pourra organiser toutes formes d'opérations promotionnelles lors des compétitions nationales en accord avec le COL concernant l'organisation générale (séance d'autographes, jeu concours, animations...).

Sur chaque finale nationale, la société Moreau et la société Errea bénéficient de 10 places chacune de 1^{ère} catégorie. La FFGym indiquera au COL le nombre de places souhaitées au plus tard 15 jours avant la date de la compétition.

La mise en place du dispositif validé en amont par la FFGym sera effectuée par les bénévoles du COL. À cet effet, le COL s'engage à mettre à disposition dans la salle de compétition des emplacements pour les partenaires suivants :

- 2 panneaux par équipementier textile (Errea et Moreau)
- 1 espace pour le/les fournisseur(s) de matériel gymnique (Gymnova et Nouansport)
- Les visuels FFGym
- 2 panneaux pour le Crédit Mutuel

NB. Les visuels FFGym et ceux des partenaires nationaux seront fournis par la FFGym et/ou le partenaire (fabrication à la charge des partenaires) qui sera chargée de la livraison et de la mise en place des visuels publicitaires des partenaires nationaux sur le lieu de l'événement en fonction du plan approuvé.

Publicités sonores et lumineuses

Elles ne doivent pas entrer en concurrence avec les partenaires nationaux FFGym. Le contenu des annonces devra être soumis à la FFGym pour validation

PLV

La FFGym, via son prestataire Eyes-Up, envoie sur toutes les finales nationales une flight case contenant un ensemble de produits (voir annexe 12). Ces éléments sont la propriété de la FFGym, et sont mis à disposition des COL afin d'habiller la salle dans le respect de la charte fédérale.

Le COL a la responsabilité de réceptionner et vérifier les produits en amont de l'évènement. Avant le début de la compétition, les éléments doivent être répartis sur la ou (les) salle(s) de compétitions. Un descriptif de montage et d'utilisation de l'ensemble des produits est présent à l'annexe 12. A la fin de la compétition, il appartient aux organisateurs de démonter soigneusement et de ranger correctement la PLV dans une flight case.

En cas de perte, casse ou vol d'un ou plusieurs éléments, constaté par le prestataire au retour de la box, les réparations ou les remplacements sont à la charge du COL

Nappes

La Fédération s'est dotée d'un ensemble de nappes par disciplines pour les tables de juges et la table de direction qui sont envoyées sur chaque compétition. Le COL doit s'assurer de la bonne mise en place de ces nappes sur les tables avant la compétition. Une fois la compétition terminée, le COL doit replier soigneusement l'ensemble des nappes et les ranger par paquet (à savoir deux nappes du même agrès/engins/disciplines) par sachet.

Le transport de la PLV, ainsi que celui des nappes se fait en concertation entre la FFGym et le COL. Tous les éléments sont contenus dans une flight case qui est généralement déposée sur le site de compétition entre 24h et 48h précédant la compétition, sauf demande particulière du COL. La reprise de la box palette est faite au plus tôt 24h après la compétition. Le COL devra indiquer à la FFGym les coordonnées (nom, prénom, numéro portable, mail) d'une personne référente pour la livraison et la reprise.

II. Partie spécifique, technique et informatique

Fiche - Organisation technique générale

L'organisation des compétitions nationales peut s'effectuer soit dans des lieux conventionnels adaptés aux activités sportives et pouvant accueillir du public : salles de sport, palais des sports, complexe sportif, soit dans des lieux à aménager type hall ou parc d'exposition, congrès...

Homologation, sécurité

Le COL doit solliciter auprès du Maire, le passage de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) notamment lorsque des installations provisoires sont prévues (tribunes) dans l'enceinte sportive ou lorsque son utilisation à des fins sportives est inhabituelle.

Dans le cas de mise en place d'installations provisoires, l'article R.312-17 du code du sport impose au COL de faire procéder au contrôle technique de leur montage selon les dispositions des articles L.111-23 à L.111-26 du code de la construction et de l'habitation (éléments, montage, adaptation au sol, sécurité des personnes). Ces procédures sont longues, le COL doit veiller à saisir le Maire suffisamment à l'avance (entre 6 mois et 1 an avant la compétition).

Personnel et responsables au plan local

En accord avec le COL et la FFGym, il est désigné au plan local un responsable de la compétition.

Il est secondé dans sa tâche par :

Un responsable des installations et du matériel gymnique, chargé plus particulièrement d'appliquer le contrat de partenariat du « Pool des Fournisseurs », et de répondre au montage et démontage du matériel ainsi qu'à sa maintenance durant la compétition,

Un référent technique responsable de la mise en place logistique des systèmes informatiques (cf. annexe spécifique),

Un coordonnateur(trice) de la partie jugement,

Un responsable de la régie sono pour la gestion musicale (déplacements, échauffements, exercices au sol, cérémonies protocolaires...),

Un responsable du secteur médical et paramédical,

Un responsable de la sécurité,

Un responsable de la presse,

Le COL désigne le personnel auxiliaire et complémentaire, qualifié et apte à seconder les responsables du déroulement et juges, pour accomplir différentes fonctions, par exemple : Matériel- Accompagnateurs – Secrétaires, Maintenance et entretien.

Coordination et secrétariat technique au plan local

Le secrétariat technique local est assuré par le COL comprenant à minima :

Le responsable local des compétitions chargé de l'ordonnancement général de la manifestation, interlocuteur auprès de la Fédération pour les aspects techniques de la compétition, gestion du personnel technique local,

Le responsable des installations et du matériel gymnique et complémentaire, chargé de la mise en place et vérification du matériel dans sa totalité : installations gymniques – table de direction – jurys – etc...

Le référent des systèmes informatiques apportant son concours à FPG,

Le coordonnateur (trice) de la partie jugement, chargé de la gestion des jurys : réunions (préparation de salles) – carnets de jugement si nécessaire – fiches de difficultés ou de compétition.

Déroulement – Programme prévisionnel, programme général, ordres de passage

Le déroulement de la compétition est du ressort de la Fédération : du directeur de la compétition. Toutes modifications propres au déroulement sont placées sous l'autorité de la Fédération, il en est de même pour les ordres de passage ainsi que la gestion des forfaits.

La FFGym désigne le(s) commentateur(s) officiel(s) de la compétition.

La FFGym se charge de convoquer les responsables du déroulement de la compétition et les officiels désignés.

Les jurys dépendent également de l'autorité fédérale quant aux désignations et convocations. Ils sont managés par le responsable fédéral de la discipline qui informera le COL des horaires de réunions.

Fiche - Installations gymniques

Salles de compétition

Le COL met à disposition une ou plusieurs salles de compétition dont les dimensions permettent une organisation rationnelle, respectant les zones de sécurité propres à chaque discipline.

Le contrôle des installations est effectué lors des réunions de mise en place des compétitions par les chargés de mission et *impérativement* avant le début des entraînements préparatoires.

Chaque installation compétitive doit être pourvue d'un éclairage de 600 à 1200 lux au sol, n'éblouissant pas les gymnastes.

La température doit être de l'ordre de 18 à 20°C.

Le dispositif de ventilation doit être vérifié afin de s'assurer qu'il ne perturbe pas les prestations des gymnastes (par exemple une modification de la trajectoire des rubans en GR).

Le volume maximum autorisé est de 80 décibels (dB) - (*pour 100Hertz à la position des juges – norme FIG*)

La zone de management technique sera délimitée par un cordage – barrières – panneaux publicitaires etc...tout en respectant une zone de sécurité de 1 à 2 mètres entre son pourtour et la zone d'emplacement du plateau technique.

Les plans d'implantation du matériel gymnique, des zones de direction, sont établis par la FFGym en toute coordination avec le COL et FPG. Ce document mentionne :

- L'emplacement réservé pour la direction du concours,
- L'emplacement de l'informatique,
- L'emplacement réservé pour les tables ou podiums de juges, et secrétariat
- L'emplacement réservé pour l'aire d'attente des gymnastes en compétition,
- L'emplacement réservé aux caméras de contrôle,
- L'emplacement réservé aux afficheurs de résultats et ordinateurs de contrôle,
- L'emplacement de la zone des cérémonies protocolaires et du Kiss and Cry.

Il appartient au COL de prévoir en fonction des infrastructures générales :

- L'emplacement réservé pour la presse et les différents médias présents,
- L'emplacement réservé pour les Officiels et Invités de la FFGym,
- L'emplacement réservé pour les gymnastes et personnes accréditées,
- L'emplacement réservé pour le service médical et paramédical,
- La décoration de la salle de compétition, le nappage des tables et la mise en place des panneaux publicitaires se faisant sous les indications de la FFGym,
- Le fléchage et la signalétique facilitant les informations et le déplacement des différentes personnes habilitées ou accréditées sur les lieux de la manifestation.

Salles d'échauffement

De préférence, les salles d'échauffement doivent être à proximité des salles de compétition, accessibles à pieds et équipées de matériel homologué, disponibles selon l'échéancier fixé par la Fédération.

À défaut de lieu proche, le COL devra mettre en place des navettes de transport pour permettre aux gymnastes de se préparer.

Pour certaines disciplines et catégories, l'échauffement pourra s'effectuer directement dans la salle de compétition en fonction d'un organigramme aménagé et validé par la FFGym.

L'organigramme des salles d'échauffement et la répartition des vestiaires sont assurés par le COL.

Salles et locaux annexes

- Des vestiaires chauffés avec douches pour les compétiteurs,
- Une salle de secrétariat équipée de tables et chaises, matériel de duplication (photocopieur),
- Une ou plusieurs salles de réunion avec tables et chaises dont le nombre sera précisé en fonction de la nature de la compétition et vu avec l'Instructeur fédéral, dont 1 à 2 salles pour les juges équipées de matériel de projection,
- Un bureau technique avec une table et des chaises,
- Une salle de repos et de convivialité pour les juges et le personnel technique, avec vestiaire, tables et chaises,
- Une infirmerie et salle de soins,
- Des locaux réglementaires pour le contrôle antidopage,
- Un local sécurisé et fermé pour le rangement et le stockage de matériel informatique, vidéo ou autre,
- Un local pour le stockage du matériel avec un transpalette et une boîte à outils.

La salle de compétition, ainsi que les locaux communs et autres salles, doivent être nettoyés après chaque concours (tapis de réception, bacs à magnésie, tables, hall etc...).

Matériel gymnique

Le prêt de matériel par les fournisseurs, membres du pool, n'est pas automatique ; il dépend des conditions locales et de la décision de la commission fédérale ad hoc.

Les conditions contractuelles de ce prêt sont inscrites dans la convention COL/FFGym.

Une caution pour le matériel sera demandée à chaque organisateur. Elle sera stipulée dans la convention et sera exigée à la signature.

Matériel compétitif

Suivant la décision de la commission fédérale ad hoc, les fournisseurs mettent à disposition du COL, le plateau de compétition. Le COL équipe les salles d'entraînement mais peut, en cas de besoin, solliciter du matériel complémentaire. Cette demande sera faite auprès de la FFGym qui contactera les fournisseurs.

Livraison du matériel

- Le mercredi pour les compétitions débutant le vendredi
- Le jeudi pour celles débutant le samedi

Reprise du matériel

- Le lundi

Des ajustements restent possibles pour les jours fériés.

Matériels annexes

L'installation et la mise en place des agrès, ainsi que leur entretien, sont à la charge du COL et des fabricants suivant les obligations contractuelles des « fournisseurs » qui doivent être appliquées et respectées en tous points.

Un technicien fédéral désigné par la Fédération apportera son concours à la mise en place du matériel, en GAM-GAF-TR-TU-GAc.

Sous l'autorité du COL, un nombre de personnes défini avec l'instructeur fédéral aidera le ou les fournisseurs de matériel : avant – pendant – et après la manifestation, pour l'installation, le montage, le démontage et le chargement du matériel.

Tout problème concernant le matériel, constaté lors de son déchargement et/ou chargement et/ou de sa mise en place, devra être signalé par le COL à la FFGym dans les 48 heures, des photos viendront utilement appuyer le problème constaté.

Sonorisation générale – 80 décibels (dB) volume maximum autorisé (pour 100Hertz à la position des juges – norme FIG)

Une vigilance particulière doit être apportée à l'orientation des enceintes ainsi qu'au respect du volume maximum autorisé sur la durée de la compétition, notamment vis-à-vis des juges et de la table de direction.

Toutes les salles doivent être sonorisées (charge COL). La sonorisation propre aux exercices en musique doit être indépendante de la sonorisation générale, avec des enceintes placées à proximité du praticable pour permettre un retour son efficace pour les compétiteurs (GAF / GR / Aérobie / GAc / TeamGym).

Des essais sont à réaliser la veille de la compétition afin de s'assurer du bon fonctionnement de la sonorisation et du respect des exigences ci-dessus.

La Sonorisation comprend :

- 1 table de mixage avec égaliseur (6 voies minimum),
- 2 entrées micro HF,
- 1 entrée micro,
- 2 entrées CD (compatibles mp3), 1 micro dans la salle de compétition pour le directeur de la manifestation,
- 2 entrées PC auxiliaires prise jack 3,5,
- Une réserve de piles pour les entrées HF.

Cérémonies protocolaires

Elles sont fixées en accord avec les délégués fédéraux et le COL

Le COL met à disposition le personnel et le matériel relatif aux cérémonies protocolaires.

Récompenses - Règles générales

Avant le début de la manifestation, le Président du COL ou son représentant, en accord avec le délégué FFGym, établit la liste des personnes chargées de remettre les récompenses en précisant les noms, prénoms et qualités des personnalités, de façon très lisible (non manuscrite). Ces informations sont transmises à la table de direction ainsi qu'à FPG pour ordonnancer et préparer les cérémonies protocolaires.

Cérémonie protocolaire (annexe 5)

Les médailles d'Or seront remises impérativement par le Président Fédéral ou son représentant. Les médailles d'Argent et de Bronze seront remises par ordre prioritaire :

1. Les Membres du Bureau fédéral ou du Comité directeur présents
2. Le Président Régional
3. Le Président Départemental
4. Le Président du COL

Et éventuellement par des personnalités locales, après accord du délégué fédéral.

La remise de « prix spéciaux » décidée par le COL, la FFGym ou d'autres instances, doit être annoncée aux délégués FFGym, 1 mois avant le début de la compétition.

	À la charge de la FFGym	À la charge du COL
<p><i>Finale par équipes / ensembles</i> GAM – GAF – GR – TR – TU – GAc – TeamGym</p>	<p><u>Médailles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Or • Argent • Bronze <p>Aux gymnastes des 3 premières équipes de chaque catégorie</p>	<p><u>À minima :</u></p> <p>1 coupe ou 1 trophée, aux équipes / ensembles classés premiers toutes disciplines et toutes catégories</p>
<p><i>Finale individuelles / formations</i> GAM – GAF – GR – TR – TU – GAc – AER</p>	<p><u>Médailles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Or • Argent • Bronze <p>Aux 3 premiers gymnastes classés par catégories, agrès ou engins</p>	<p>Les organisateurs pourront, s'ils le désirent, offrir une coupe, un trophée ou un cadeau, aux premiers gymnastes de chaque catégorie et aux suivants.</p>
<p><i>Festigym National</i></p>	<p>Diplômes de participation aux groupes de production spectacle.</p>	<p>Une récompense souvenir de la manifestation, personnalisée aux couleurs de l'évènement, à chaque participant.</p>

Fiche - Gestion informatique des compétitions

On entend par gestion des compétitions, tout ce qui a trait à la mise en place et préparation des fichiers, saisie des notes, résultats, calculs, affichages, palmarès.

De fait, la gestion des compétitions nationales est confiée à France Promo Gym qui assure en totalité ce travail et installe le parc matériel dédié à la gestion et à l'affichage des résultats des compétitions. Du personnel habilité, pris en charge par FPG gère ce secteur.

Afin d'organiser au mieux le déroulement de la compétition, l'équipe informatique est à disposition de l'organisateur pour tout renseignement complémentaire ou éclaircissement. Le contact s'établit auprès de France Promo Gym.

La personne désignée au plan local « le référent des systèmes informatiques » apportera son assistance au groupe FPG en coordonnant le personnel bénévole assurant les tâches de saisies, organisant la diffusion des résultats, la duplication et l'affichage de ceux-ci.

Cette personne facilitera la liaison avec les personnels techniques de l'infrastructure sportive : directeur des installations, responsable technique : son, éclairage, électricité.

Ce responsable est l'interlocuteur unique avec la direction informatique.

Installation et Emplacements des systèmes informatiques

Moyens électriques nécessaires au traitement INFORMATIQUE

48 heures avant le début et jusqu'à la fin de la compétition :

- 2 lignes électriques distinctes de 2+T 10/16A, exclusivement réservées à l'informatique seront installées en table de direction (1- bureau des calculs / 2 –Direction du Concours)
- 1 ligne électrique distincte de 2+T 10/16A, exclusivement réservée à la sonorisation (commentateur – microphone) sera installée en table de direction.
- 1 ligne électrique distincte de 2+T 10/16A, exclusivement réservée à l'informatique sera installée au niveau des responsables de juges.
- X... lignes électriques distinctes de 2+T 10/16A, exclusivement réservées à l'informatique seront installées à l'emplacement des tables des juges et des points d'afficheurs électroniques.
- Ces lignes sont installées par l'organisateur. Elles devront répondre aux normes CE en vigueur (16A + terre). **Dans tous les cas, ces lignes doivent être indépendantes (et inaccessibles par le public)** 48 heures avant le début et jusqu'à la fin de la compétition.
- Après réception par FPG des plans d'installations techniques et sportives, un dossier électrique comprenant les spécifications techniques requises en courant fort sera envoyé par France Promo Gym à l'organisateur par courrier électronique.
- Le choix du système d'affichage sera étudié ultérieurement par FPG en fonction des configurations des salles.

Le COL met à disposition :

- un photocopieur avec trieuse et du papier (minimum 10 ramettes)

Emplacements et surfaces nécessaires

Les systèmes informatiques sont installés sur le plateau compétitif, à proximité ou sur la table de direction. Dans le second cas, les systèmes informatiques seront toujours placés à l'extrémité de la table de direction pour faciliter les déplacements fréquents des techniciens sur le plateau durant la compétition. La longueur minimum ne sera jamais inférieure à 4 mètres linéaires et devra pouvoir accueillir 2 places assises minimum.

Modifications

Afin de faciliter le travail de la direction informatique, tout changement dans le déroulement de la compétition doit être signalé immédiatement aux systèmes informatiques afin d'assurer l'adaptation technique qui en résulte, à titre d'exemple : changement de l'emplacement des agrès, changement des horaires, forfaits de gymnastes, spécificité de la compétition.

Résultats – Diffusion des palmarès

La diffusion des palmarès constitue le moment où l'équipe informatique est la plus sollicitée.

Pour assurer un travail de qualité et de contrôle des résultats avant diffusion il est recommandé d'interdire la présence de toute personne non indispensable au déroulement, de stationner ou déranger les systèmes informatiques pendant l'édition des palmarès.

Les résultats fournis par les systèmes informatiques sont validés par le RTF de la discipline ou son représentant.

Un exemplaire validé est remis au commentateur de la compétition, au responsable de la cérémonie protocolaire, au directeur de la compétition et au référent local des systèmes informatiques qui est chargé de la duplication, transmission auprès des médias, et affichage des palmarès.

Seuls les palmarès signés par le Responsable Technique Fédéral ou son représentant sont considérés comme officiels.

L'organisateur ne devra en aucun cas diffuser ou reproduire un palmarès non signé.

Affichage des notes et classements

En complément des écrans mis en place par France Promo Gym, un dispositif peut être mis en place pour permettre au public de suivre les résultats en cours et en fin de compétition.

Il sera envisagé en fonction des possibilités locales (écrans géants, vidéoprojecteur...).

➤ Championnat de France Top 12 GAM-GAF

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 3 000 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m x 6m de hauteur)

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 plateau GAM (fournisseurs)
- 1 plateau GAF (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements (FFGym)

Échauffement

- 1 espace d'échauffement articulaire

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
4	JUGES (2 GAM – 2 GAF)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

En complément se référer à la réglementation spécifique du TOP 12 GAM et du TOP 12 GAF.

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France Individuel GAM-GAF

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) - 2 000 & 1 000 spectateurs
- **Ou 1 salle** en double plateau (50m x 35m x 8m de hauteur) - 2 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux mixtes GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- Si 1 salle – à minima : 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Si 2 salles – à minima : 2 espaces de 12m x 12m x 5cm pour chaque salle
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
14	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
80	JUGES (48 GAM – 32 GAF)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France par Équipes A GAM-GAF

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) - 2 000 & 1 000 spectateurs
- **Ou 1 salle** en double plateau (50m x 35m x 8m de hauteur) – 2 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux mixtes GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- Si 1 salle – à *minima* : 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Si 2 salles – à *minima* : 2 espaces de 12m x 12m x 5cm pour chaque salle
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
40	JUGES (24 GAM – 16 GAF)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France par Équipes B GAM-GAF

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 8m de hauteur) - 2 000 & 1 000 spectateurs
- **Ou 1 salle** en double plateau (50m x 35m x 8m de hauteur) - 2 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle ou 2 salles** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux mixtes GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- Si 1 salle – à minima : 4 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Si 2 salles – à minima : 2 espaces de 12m x 12m x 5cm pour chaque salle
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
22	JUGES (14 GAM – 8 GAF)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Trophée Fédéral par Équipes GAF

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 1 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle** pour l'échauffement articulaire

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (x1) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 2 plateaux GAF (fournisseurs), avec 1 seul praticable
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- 1 salle – à minima : 2 à 3 espaces de 12m x 12m x 5cm
- Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France Élite GAM-GAF

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 8m de hauteur) – 2 000 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m x 6m de hauteur)

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 plateau mixte GA (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

Selon le volume de gymnastes :

- 1 salle – à *minima* : 1 à 2 espaces de 12m x 12m x 5cm
Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable

ou

- 1 plateau mixte GA (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
12	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
40	JUGES (24 GAM – 16 GAF)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France Individuel & Trophée Fédéral Individuel GR

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **2 salles** (44m x 24m x 9m de hauteur minimum) – 1000 & 1 000 spectateurs

Salles d'échauffement

- **2 salles** (40m x 20m x 9m de hauteur) délimitées par 3 espaces pour chaque salle :
 - ➔ **1** zone d'échauffement corporel (12m x 12m)
 - ➔ **2** surfaces de la taille d'un praticable (14m x 14m)

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra au minimum un praticable précompétitif dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 60 à 70 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet et 1 moquette (FFGym)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,6m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 4 moquettes (COL, 2 par salle) + surfaces pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
8	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
32	JUGES	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France Élite GR (et Nationale A en 2021)

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 10m de hauteur minimum ; hauteur optimale = 12m) – 1 500 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 10m de hauteur ; hauteur optimale = 12m) délimitée par 3 espaces :
 - ➔ **1 zone** d'échauffement corporel (12m x 12m)
 - ➔ **2 surfaces** de la taille d'un praticable

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra au minimum un praticable précompétitif dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 25 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,6m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 2 moquettes (1 COL – 1 FFGym) + surfaces pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
6 ou 8	RESPONSABLES du DÉROULEMENT (6 en 2020, 8 en 2021)	OUI	OUI	OUI
20	JUGES	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

Compétition couplée avec un championnat régional Équipes et Ensembles (uniquement en 2020).

➤ Championnat de France des Équipes et des Ensembles GR

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 10m de hauteur minimum) – 2 500 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 10m de hauteur) délimitée par 5 espaces :
 - ➔ **2 zones** d'échauffement corporel (12m x 12m)
 - ➔ **4 surfaces** de la taille d'un praticable

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra au minimum un praticable précompétitif dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 35 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (FFGym)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,6m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 4 moquettes (3 COL – 1 FFGym) + surfaces pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
6	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
26	JUGES	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Trophée Fédéral des Ensembles

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 10m de hauteur) – 3 000 spectateurs

Salle d'échauffement

- **1 salle** (40m x 20m x 10m de hauteur) délimitée par 5 espaces :
 - ➔ **2 zones** d'échauffement corporel (12m x 12m)
 - ➔ **4 surfaces** de la taille d'un praticable (14m x 14m)

En cas de hauteur insuffisante en salle d'échauffement, il faudra au minimum un praticable précompétitif dans la salle de compétition.

Salles annexes

- **6 salles** : COL – secrétariat – juges (pour 50 à 60 personnes) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 praticable GR complet (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums : 12m x 2m x 0,0 / 0,4 / 0,6m (COL). 2 pour le jury, 1 pour la direction du concours et la régie informatique / vidéo / sonorisation

Échauffement

- 4 moquettes (3 COL – 1 FFGym) + surfaces pour l'échauffement corporel

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
6	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
26	JUGES	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France par équipes TR-TU-GAc

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 9m minimum de hauteur) - 1 500 spectateurs
➔ 10m de haut = hauteur conseillée

Salle d'échauffement

- **Minimum 1 salle pour l'échauffement général**
- **Optimum : 1 salle** (44m x 24m x 8m de hauteur minimum). Cette configuration permet d'alléger la compétition et la durée des échauffements plateau.

Salles annexes

- **6 à 8 salles** : COL – secrétariat – juges (x3) – infirmerie – presse – contrôle antidopage (*selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes*)

Matériel

Compétition

- 1 praticable dynamique (fournisseurs)
- 4 trampolines (fournisseurs) - toile 4x4 ou 5x4 complets + 180m² tapis de sécurité 24 tapis 300x200x20cm + 9 tapis 200x200x20cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (FFGym).
- 1 piste de tumbling (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement - Configuration optimum

- 1 praticable dynamique (COL)
- 4 trampolines – toile 4x4 ou 4x5 complets + 180m² de tapis de sécurité de 20 cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (COL)
- 1 piste de tumbling (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (<i>matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée</i>)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
13	JUGES (5 TR - 6 GAc - 2 TU)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Championnat de France TR-TU-GAc

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur) - 2 000 spectateurs
➔ 10m de haut = hauteur conseillée

Salle d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m x 8m de hauteur)

Salles annexes

- **6 à 8 salles** : COL – secrétariat – juges (x3) – infirmerie – presse – contrôle antidopage (*selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes*)

Matériel

Compétition

- 1 praticable dynamique (fournisseurs)
- 4 trampolines (fournisseurs) - toile 4x4 ou 5x4 complets + 180m² tapis de sécurité 24 tapis 300x200x20cm + 9 tapis 200x200x20cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (FFGym)
- 1 piste de tumbling (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- 1 praticable dynamique (COL)
- 4 trampolines – toile 4x4 ou 4x5 complets (COL) + 180m² de tapis de sécurité de 20 cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (COL)
- 1 piste de tumbling (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (<i>matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée</i>)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
5	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
10	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
14	JUGES (6 TR - 6 GAc - 2 TU)	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ Masters TR-TU

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur) - 1 500 spectateurs
➔ 10m de haut = hauteur conseillée

Salle d'échauffement

- **Minimum 1 salle pour l'échauffement général**
- **Optimum : 1 salle** (44m x 24m x 9m de hauteur). Cette configuration permet d'alléger la compétition et la durée des échauffements plateau.

Salles annexes

- **6 à 8 salles** : COL – secrétariat – juges (x 3) – infirmerie – presse – contrôle antidopage (*selon le timing, les salles peuvent être affectées à des rubriques différentes*)

Matériel

Compétition

- 4 trampolines (fournisseurs) - toile 4x4 ou 5x4 complets + 180m² tapis de sécurité 24 tapis 300x200x20cm + 9 tapis 200x200x20cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (FFGym).
- 1 piste de tumbling (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement - Configuration optimum

- 2 trampolines – toile 4x4 ou 4x5 complets + 180m² de tapis de sécurité de 20 cm ou tout autre équipement équivalent sur l'ensemble du pourtour des trampolines, assurant la sécurité des compétiteurs (COL)
- 1 piste de tumbling (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
1	OFFICIELS	NON	OUI	NON
3	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
7	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
8	JUGES (6TR - 2 TU)	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

Note : cette compétition est un Open ouvert à la participation de gymnastes de fédérations étrangères, sur invitation. Cette participation est à la charge des engagés sur l'Open.

➤ Championnat de France & Trophée Fédéral AÉROBIC

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition

- **1 salle** (44m x 24m avec hauteur sous plafond de 7m) – 1 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 à 3 salles** en fonction des possibilités locales

Salles annexes

- **6 salles** : COL – Direction FFGym – juges – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 podium central avec habillage – 14 mx 14m x 0,8m avec 2 à 4 enceintes "retour" (COL)
- 1 praticable dynamique Aérobie -12m x 12m – (FFGym)
- 1 herse de 4,5m x 16m (COL) décoré d'un fond de scène (COL)
- 1 zone post-compétition « Kiss and Cry » (COL)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales
- 3 podiums :
 - 12m x 2m x 0,0 / 0,4 : 0,6m (COL)
 - 2 pour le jury
 - 1 pour la direction du concours et la régie informatique/vidéo/sonorisation/lumières

Échauffement : 1 à 3 salles

- 2 surfaces d'échauffement corporel (10m x 10m) (COL)
- 2 surfaces lisses 10mx10m délimitation par bande de couleur (5cm) (FFGym)
- 1 praticable dynamique aérobie - 12mx12m (COL)
- 1 sonorisation indépendante (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
8	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
20	JUGES	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

➤ **Trophée Fédéral par Équipes GAM-GAc**

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salles de compétition

- **1 salle** (50m x 30m ou 44m x 24m x 8m de hauteur) – 1 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **GAM : 1 salle** pour l'échauffement articulaire
- **GAc : 1 salle** 6m de hauteur

} Possibilité de n'avoir qu'une seule salle si la taille est suffisante

Salles annexes

- **7 salles** : COL – secrétariat – juges (x2) – infirmerie – presse – contrôle antidopage

Matériel

Compétition

- 1 plateau GAM (fournisseurs)
- 1 praticable dynamique GAc (fournisseurs)
- Dispositif affichage notes et classements selon possibilités locales

Échauffement

- GAM 2 espaces de 12m x 12m x 5cm. Surface tapis 5cm ou mousse + moquette de praticable
- GAc : 1 praticable dynamique 12m x 12m + espace pour échauffement corporel (12m x 12m)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
1	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
11	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
20	JUGES (14 GAM – 6 GAc)	OUI	OUI	OUI

* cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym)

➤ **TeamGym - Trophée Fédéral & Championnat de France / TR-TU - Trophée Fédéral / FestiGAc**

Infrastructures – dimensions et nombre de spectateurs (à minima)

Salle de compétition (TeamGym, GAc, TR, TU, Productions Spectaculaires)

- **1 salle** (50mx30mx7m minimum) – 2 500 spectateurs

Salles d'échauffement

- **1 salle** (44m x 24m minimum) – organisation en fonction des possibilités locales

Les ateliers « Découverte »

- **2 salles** - 20mx15m ou plus selon le nombre d'ateliers avec sono indépendante
- et/ou un espace en extérieur sécurisé.

NB : le site doit être proche de la salle de compétition

Salles annexes

- 5 salles de réunion des juges (2 TeamGym, 1 GAc, 1 TR, 1 TU)
- 1 vidéo projecteur par salle,
- 1 infirmerie ou 1 salle pouvant servir d'infirmerie pour chaque site,
- 1 local pour le contrôle antidopage,
- 1 local presse avec, 1 connexion internet
- 1 salle pour le secrétariat technique,
- 1 salle pour la direction du concours.

Matériel

1) Compétition

- 1 plateau TeamGym (fournisseurs)
- GAc : 1 praticable non dynamique (déjà compris dans plateau TeamGym)
- 2 trampolines + banquettes et tapis spécifiques (fournisseurs)
- Tumbling : 1 piste gonflable + réception + 6 m d'élan (fournisseurs)
- Pourtours des trampolines : 114 m² de tapis ou dispositif de sécurité équivalent (FFGym ou COL)
- TeamGym : 2 pistes gonflables (FFGym)
- TeamGym : 2 mini-trampolines (COL)
- Trampoline : 1 module permettant aux handitramp de monter sur le trampoline (COL)

2) Echauffement

- Teamgym : 1 praticable non dynamique + 1 espace de tapis de 14 m x 14 m (COL)
- GAc : 1 praticable non dynamique + 1 espace de tapis de 14m x 14 m. (COL)
- Trampoline / Tumbling : 1 espace de tapis de 14 m x 14 m. (COL)
- Espaces de tapis de 5cm ou mousse + moquette de praticable (COL)

3) Ateliers découverte

1 piste gonflable + aire de réception + élan + autre matériel en fonction des possibilités locales (COL)

Personnes à prendre en charge par le COL

		Transport*	Hébergement	Indemnités* par séquence (matin/après-midi/fin d'après-midi-soirée)
2	OFFICIELS	NON	OUI	NON
2	DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	NON	OUI	NON
14	RESPONSABLES du DÉROULEMENT	OUI	OUI	OUI
16	JUGES (8 TeamGym – 2 TR – 2 TU – 4 GAc)	OUI	OUI	OUI

*cf. barème FFGym en vigueur

Possibilité de présence sur la compétition d'observateur(s) de la DTN (prise en charge FFGym).

Soirée FestiGym party

Le comité d'organisation peut prévoir une soirée conviviale autour d'un buffet et d'une animation musicale permettant d'accueillir au moins 500 personnes.

Une participation financière raisonnable pourra être demandée pour cette occasion, en accord avec la FFGym.

Gala

Un gala sera organisé conjointement entre la FFGym et le COL le samedi soir.

Les frais relatifs à ces démonstrations (transport – séjour – défraiements) restent à la charge du COL. Un soutien financier spécifique est accordé par la Fédération dans le cadre de l'aide fédérale.

CONTACTS UTILES

Directeur Technique National Adjoint en charge des pratiques compétitives

- *Thierry Klein*
thierry.klein@ffgym.fr / ☎ 06 80 22 72 97

Instructeur Fédéral GAM – GAF – GR – AER

- *Jean-Jacques Eeckhoutte*
[jjeckhoutte@free.fr](mailto:jieeckhoutte@free.fr) / ☎ 06 74 67 96 91

Instructeur Fédéral TR – TU – GAc – Teamgym

- *Marion Limbach-Tarin*
marion.limbach-tarin@ffgym.fr / ☎ 06 82 41 06 63

Partenariat – Promotion – Marketing

- Adresse de contact : finalefnationales@ffgym.fr
- *Michaël Alger*
michael.alger@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 31
- *Isadora Soutan*
isadora.soutan@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 58
- *Sébastien Jodra*
sebastien.jodra@ffgym.fr / 01 48 01 24 86

Communication – Presse

- Adresse de contact : finalefnationales@ffgym.fr
- *Alice Dujardin*
alice.dujardin@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 29
- *Emilie Clemenceau*
emilie.koenig-clemenceau@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 56

Informatique

- *France Promo Gym*
contact@francepromogym.com / ☎ 04 79 34 86 61

Matériel GAM-GAF

- *Yves Boquel*
yvesboq@free.fr / ☎ 06 51 78 22 62

Suivi Administratif / Pôle des Activités Gymniques

- *Nadia Vaudatin*
nadia.vaudatin@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 52
- *Fabienne Cohen*
fabienne.cohen@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 49

Sacem & Assurance

- *Séverine Mastro*
Severine.mastro@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 38
- Cabinet Gomis
5R09151@agents.allianz.fr / ☎ 05.61.52.88.60

Partenaires

- **Gymnova**
Xavier Lepitre
x.lepitre@gymnova.com / ☎ 04.91.87.51.20
- **Nouansport**
Corinne Schwertz
corinne.schwertz@nouansport.com / ☎ 0 6 70 64 75 52

Développement durable - Pôle Territoire

- *Anne Séguret*
anne.seguret@ffgym.fr / ☎ 01 48 01 24 39
- *Camille Rey*
camille.rey@ffgym.fr / ☎ 02 23 40 47 04



ANNEXES

Cahier des charges
des compétitions nationales
Édition 2020-2021

Sommaire

Annexe 1	
Dossier de candidature	3
Annexe 2	
Convention type FFGym/COL	7
Annexe 3	
Fiche de liaison pour la couverture médicale	10
Annexe 4	
Convention type COL / Photographe	11
Annexe 5	
Scénario des cérémonies protocolaires FFGym	13
Annexe 6	
Barème et procédure de remboursement de frais	16
Annexe 7	
Plan technique GR	20
Annexe 8	
Plan technique Aérobie	21
Annexe 9	
Plan technique FestiGym	22
Annexe 10	
Direction du concours GAM-GAF	23
Annexe 11	
Procédure photographe	24
Annexe 12	
PLV	25

Dossier de candidature – 2020 et 2021

Compétition :

Date (merci de préciser l'année) :

Raison sociale de l'organisateur :

Association affiliée FFGym Comité Départemental Comité Régional

Libellé exact de l'organisateur :

Adresse :



@

.....
Nom et prénom du/de la Président(e) :

Adresse :



@

.....
Nom et prénom du coordonnateur :

Adresse :



@

Avis du Comité Départemental
Avis du Comité Régional

Plan de situation – accès – hébergement

Plan de situation

Joindre un plan de la ville avec situation

- Des installations sportives,
- Des parkings de proximité (voiture et bus),
- Des hébergements,
- Des locaux d'accueil et administratifs de la compétition.

Accès

Mentionner les accès

- Par la route,
- Par la SNCF,
- Par avion (lignes et compagnies)

Mentionner les moyens de transport en commun intra-muros (gare – hôtels – gymnase)

Hébergement

Capacité d'accueil par catégorie d'hébergement : préciser la capacité (nombre de chambres et/ou d'établissements), ne pas joindre une liste

- Hôtel ***,
- Hôtel **,
- Hôtel *,
- Hébergement collectif (nature à préciser) : public ou privé,
- Résidences de tourisme
- Autres.

Budget

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation¹¹	0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Descriptif des installations sportives

Compétition :

Lieu :

Date :

Capacité minimum – spectateurs

Hauteur libre minimale

Superficie plateau de compétition

Superficie salle d'échauffement

Nombre de salles annexes

Nombre - plateaux compétition

Nombre - plateaux échauffement

Local antidopage spécifique

Local premiers secours (infirmier) avec possibilité de fabriquer et de conserver de la glace

- **Joindre un plan des installations, avec les cotes.**
- **Joindre un courrier de la ville ou de la structure d'accueil attestant la disponibilité de l'installation à la date de la compétition telle que mentionnée dans le calendrier fédéral.**

Convention type FFGym/COL

Entre les soussignés :

La Fédération Française de Gymnastique, dont le siège est à Paris (10^e), 7 Ter Cour des Petites Écuries, représentée par son Président en exercice, Monsieur James Bateau, ci-après dénommée la FFGym,

et

L'association Sportive....., dont le siège est à....., représentée par son/sa Président(e) en exercice, Monsieur/Madame....., ci-après dénommée le Comité d'Organisation Local (COL).

Préambule :

La FFGym et le COL ont décidé de coopérer pour l'organisation du , ci-après dénommée la compétition, qui se déroulera lesà.....

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations des parties dans la préparation et la réalisation de la compétition et de préciser les modalités financières de son organisation.

Les dispositions de la présente convention précisent et complètent le cahier des charges des compétitions nationales. En cas de contradiction entre le cahier des charges et la convention, les dispositions de cette dernière prévalent.

Article 2 – Conditions générales

Le COL est responsable devant la FFGym de l'exécution des travaux préparatoires, du déroulement et de la clôture de la compétition.

De façon générale, le COL s'engage à respecter les directives techniques, administratives, financières de la FFGym, les statuts et règlements fédéraux et le cahier des charges des compétitions nationales

Article 3 – Conditions particulières

1 - Officiels, juges, responsables du déroulement, invités et prestataires

Les effectifs ajustés des différentes catégories de personnes sont annexés à la présente convention (annexe 1).

En cas de dépassement des effectifs mentionnés en annexe 1, les personnes supplémentaires sont prises en charge par la FFGym.

2 - Représentant de la FFGym

Lors de la compétition, la FFGym sera représentée par :

- un délégué fédéral, lequel sera également responsable du contrôle antidopage. Il a toute autorité pour faire respecter les dispositions du cahier des charges et de la convention FFGym/COL et prendre les décisions qui s'imposent pour le bon déroulement de la compétition,
- le Directeur Technique National ou son représentant qui assure la direction technique de la compétition.

3 - Matériel et équipements gymniques

La FFGym fournira le matériel annexé à la présente convention (annexe 2). Des ajustements peuvent intervenir. Le cas échéant, ils feront l'objet d'un échange écrit entre la FFGym et le COL.

Le COL prend contact avec les fournisseurs.

Une caution matérielle de 5000 € (cinq mille euros) est à joindre par le COL à la convention signée. En l'absence de tout incident sur le matériel, elle sera restituée à l'issue de la manifestation.

Enfin, la FFGym, ses partenaires, et le COL s'engagent à respecter les directives de la commission matériel.

4 - Informatique

La manifestation fait l'objet d'une couverture informatique réalisée par le prestataire de la FFGym.

La FFGym prend en charge le montant de cette prestation d'une valeur de€ TTC.

Article 4 – Affaires financières

L'annexe 3 récapitule les différentes participations de la FFGym.

La FFGym attribuera au COL une aide financière d'un montant maximum de€

Celle-ci sera versée selon les modalités fixées par le Cahier des Charges et à la condition expresse que le COL respecte les termes de la présente convention et seulement à réception de factures.

Article 5 – Aménagements spécifiques

Des aménagements pourront être envisagés pour prendre en compte les spécificités locales. Ils feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 6 – Polices d’assurance

Le COL devra couvrir par une assurance de son choix, le matériel qui lui sera prêté, loué ou mis à disposition par tout autre organisme que la FFGym.

Article 7 – Fédération éco-responsable

La Fédération Française de Gymnastique s’inscrivant dans une démarche de développement durable, toutes les manifestations placées sous l’égide de la FFGym doivent s’y intégrer.

Conséquemment, le COL s’engage à mettre en place une démarche éco-responsable et se référera utilement au cahier des charges et au site fédéral.

Article 8 – Litiges

Tout litige né de l’application de la présente convention sera traité en référé par le Bureau fédéral.

En cas de litige persistant, les parties s’engagent à saisir la Commission Nationale Juridique et d’Éthique avant toute autre saisine.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties.

Fait à Paris, le.....

Pour la FFGym
Le Président

Pour le COL
Le/la Président(e)

Fiche de liaison pour la couverture médicale

Intitulé de la compétition :

Date et lieu(x) de la compétition :

Organisateur :

@

Rappel du cahier des charges (page 10) :

Charge FFGym

- Participation forfaitaire aux honoraires d'un médecin et éventuellement d'un masseur-kinésithérapeute du COL agréés par la FFGym, selon le barème en vigueur (barème 2018 – 180€/jour – sous réserve de modification)
- Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour ceux-ci (budget limité à **définir avant la compétition** et sur présentation d'un devis puis d'une facture)

Tableaux à compléter et **renvoyer une semaine avant la compétition** à la FFGym à madame Isabelle Durin : isabelle.durin@ffgym.fr

	Nom	Prénom	Adresse	Date d'intervention
Médecin 1*				
Médecin 2*				
Médecin 3*				
Kinésithérapeute 1*				
Kinésithérapeute 2*				
Kinésithérapeute 3*				

*Rappel : 1 seule participation forfaitaire aux honoraires sera attribuée par jour pour 1 médecin et éventuellement 1 kinésithérapeute, par site de compétition.

Produits paramédicaux et dispositifs utilisés pour leur prise en charge**			
Nom des produits	Coût unitaire TTC	Nombre	Coût total TTC

La liste des produits paramédicaux doit être **validée par le Médecin fédéral national, avant la compétition ; une prise en charge par la FFGym sera effective sur présentation de **justificatifs**.

Convention type COL / Photographe

Entre

D'une part,

l'association : _____

dont le siège est situé : _____

représentée par son/sa Président(e) _____

dénommée l'organisateur,

Et

d'autre part,

le studio de photographie: _____

dont le siège est situé : _____

représenté par Monsieur/Madame _____

en qualité de : _____

Il a été convenu ce qui suit :

L'association _____ organise les ___ et _____ 202_

la compétition (titre) _____ qui se déroulera (lieu) _____

- À cette occasion, l'organisateur, autorise la Société « _____ » à

accéder au plateau de compétition afin de procéder à des prises de vue des gymnastes participant à la compétition dans le cadre de leur activité sportive exclusivement (compétition, podium) à l'exclusion de tout autre lieu comme les tribunes, les vestiaires,..

- L'accès au plateau de compétition sera réservé à un seul photographe à la fois de la Société. Celui-ci sera accrédité par l'organisateur au titre de «partenaire», en l'absence de carte de presse. Le photographe, dans son exercice, ne devra pas gêner l'évolution des gymnastes, ni perturber le déroulement de la compétition (l'utilisation de flashes ou de balkar est interdite).
- L'organisation mettra à disposition de la Société « _____ » un emplacement pour un stand de présentation et de vente des clichés réalisés sur le site de la compétition, sur le lieu de passage du public et dans la limite des consignes de sécurité imposées par le gestionnaire des lieux de la manifestation.
- La Société _____ bénéficiera d'une exclusivité dans le domaine de la vente au public des photographies.

La Société _____ s'engage :

- à respecter le bon fonctionnement de la manifestation définis par les responsables techniques de la FFGym.
- à réserver les clichés réalisés, uniquement à la vente aux gymnastes participants ou aux Clubs présents à la manifestation (aucun listing des individus ou des clubs participants ne sera transmis), à l'exclusion de toute diffusion ou de vente à la

presse ou à une société commerciale pour une utilisation publicitaire ou commerciale.

- à retirer immédiatement de l'exposition tout cliché qui aura fait l'objet d'un refus d'un participant ou de son représentant légal ou de la personne accompagnatrice (entraîneur ou Président du club).
- à verser à l'organisateur : une participation forfaitaire de _____ euros payable à la signature de la présente convention,
- et /ou à verser une participation sur le chiffre d'affaires TTC réalisé au cours de cette manifestation (commandé et/ou encaissé sur place et/ou ultérieurement) égale à _____ % payable 30 jours maximum après la manifestation.
- à remettre gracieusement à l'organisateur un C.D.-Rom des clichés (libres de droits) réalisés pour un usage exclusivement interne au Club et/ou à la FFGym, à l'exclusion de toute diffusion ou de vente ou de cession aux gymnastes participants.
- à prendre en charge la totalité des frais de mise en œuvre de cette action, notamment : déplacements, hébergement, restauration et rémunération des photographes et/ou intervenants de la Société _____ frais techniques du matériel et d'installation d'un stand, frais d'assurance du matériel (l'organisateur déclinant toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou de perte de celui-ci)

En cas de litige, les deux parties se rapprocheront afin de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, seul le tribunal de (ville de l'organisateur) sera compétent.

Fait à

le

(en deux exemplaires originaux)

Pour l'organisateur

Le/La Président(e)

Pour la Société

Scénario des cérémonies protocolaires FFGym

Principes généraux

- L'organisation spatiale du protocole est à définir selon l'implantation du site de compétition. Une validation préalable de la part de la FFGym est souhaitée.
- La mise en place sur le lieu de compétition se fera en coordination avec un référent du COL et un référent FFGym pour orchestrer les différents protocoles. Il faudra au minimum 3 élus par podium de façon à ce qu'il y en ait un par couleur de médailles.
- Prévoir une répétition en situation avant le début de la compétition

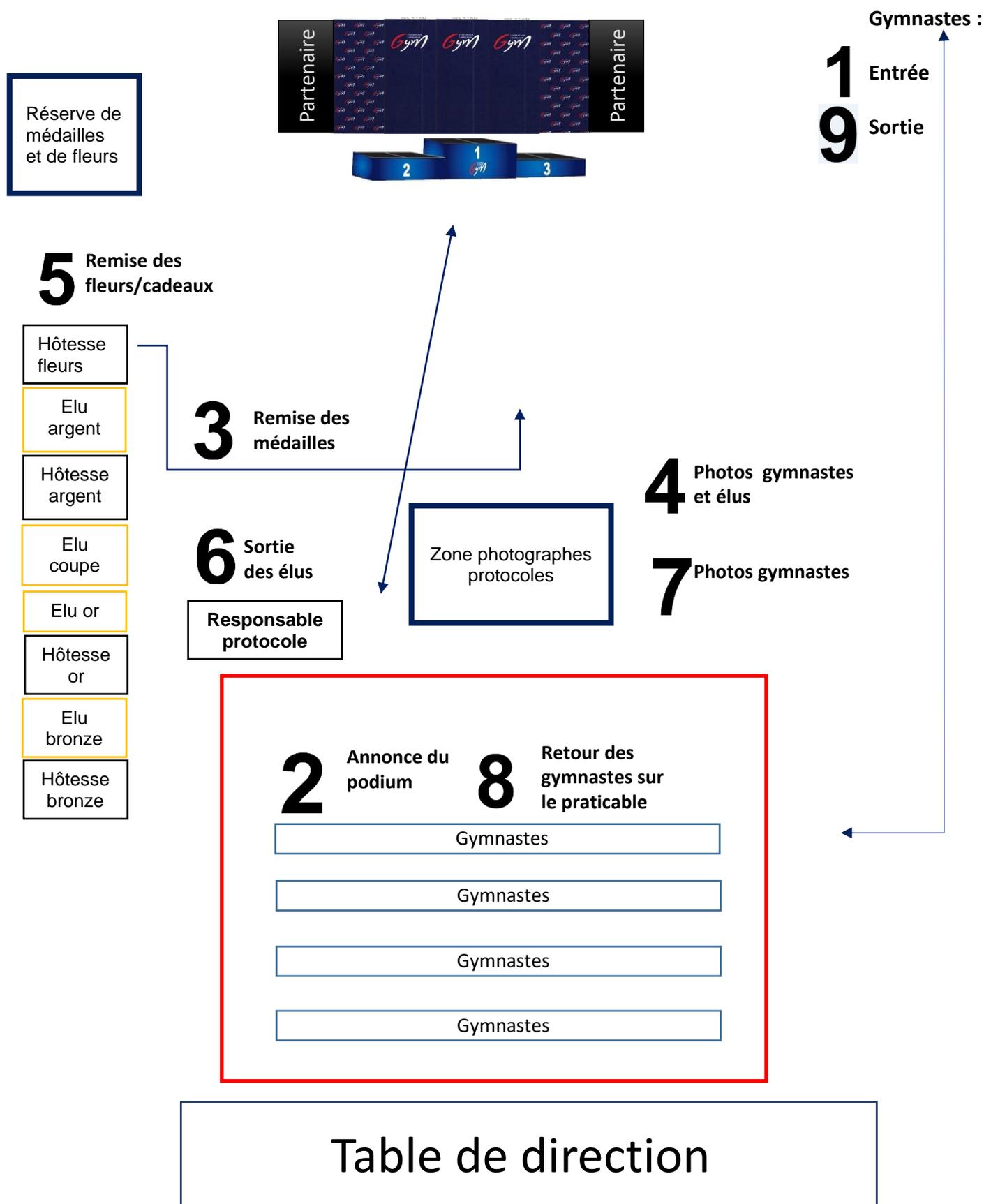
Déroulé type (adaptation possible sous responsabilité du directeur de compétition et du délégué fédéral)

- 1) Entrée des gymnastes (avec musique et applaudissements) sur le praticable
- 2) Annonce du podium : médaille de bronze, médaille d'argent, médaille d'or
- 3) Entrée des élus et remise des médailles par les élus (pas de bise)
- 4) Photos avec les élus
- 5) Remise des bouquets, cadeaux... puis sortie des hôtesse
- 6) Sortie des élus (engagée par le responsable protocole)
- 7) Photos des médaillés et annonce de la suite du palmarès (les gymnastes se lèvent sur le praticable)
- 8) Retour des gymnastes médaillés sur le praticable & podiums suivants
- 9) Sortie des gymnastes

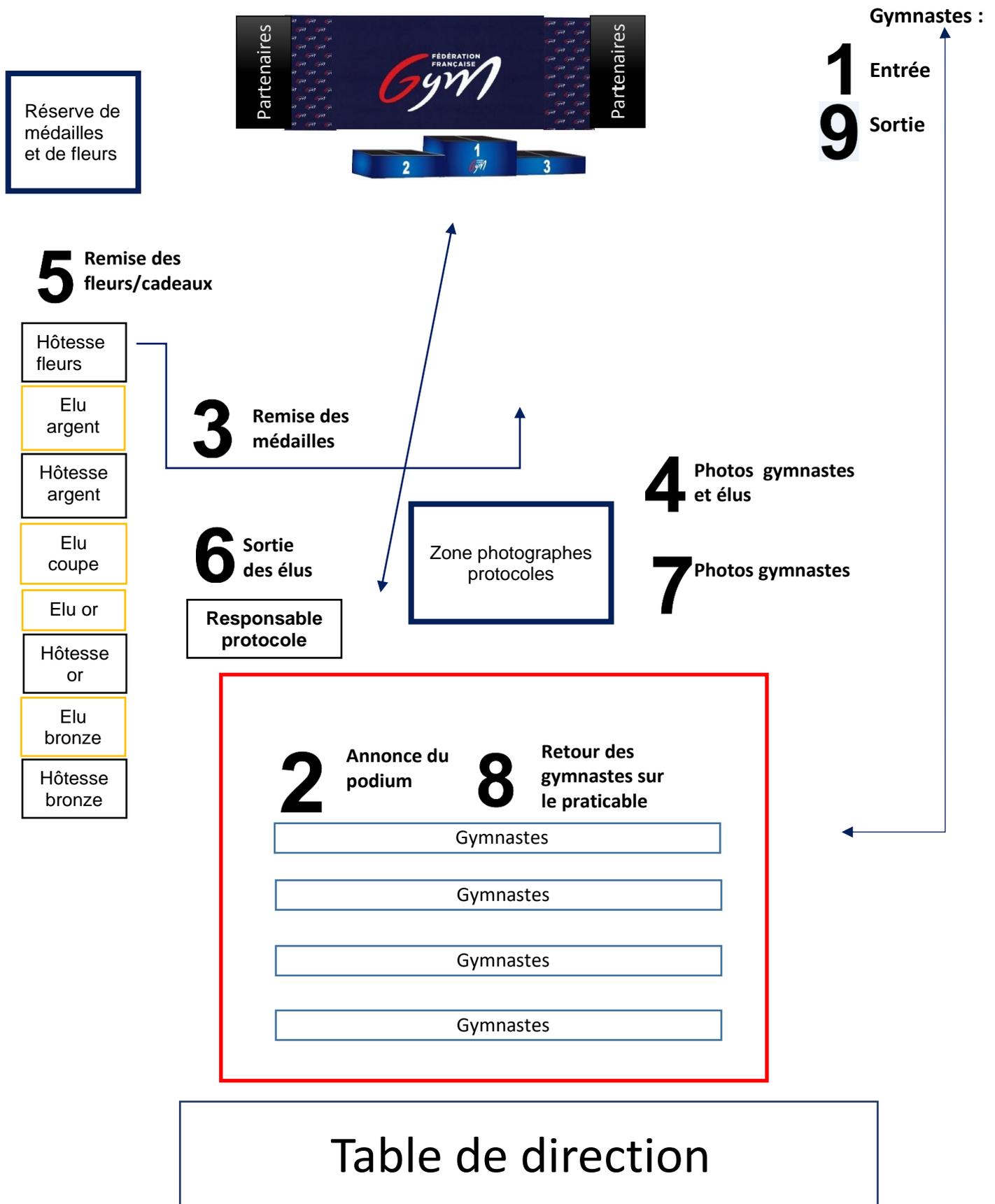
Attention : le fond de podium est fourni par la FFGym et doit impérativement être positionné afin de garantir une unité des podiums des finales nationales.

- Pour les finales nationales ; prévoir de rehausser le fond de podium, c'est-à-dire les 7 kakémonos soit 6 m linéaires à hauteur de podium.
- Pour les finales nationales Elite ; prévoir de rehausser le fond de podium, c'est-à-dire le cadre tissu FFGym + les 4 kakémonos soit 7 m linéaires à hauteur de podium.

Scénographie sur plateau finales nationales



Scénographie sur plateau finales nationales Élite



Barème de remboursement de frais

pour les responsables du déroulement et les juges convoqués à des finales nationales ou matchs internationaux sur le territoire national

Application à partir du 1^{er} janvier 2020

Frais de déplacement

1. Règles de base pour les transports :

Les déplacements des responsables du déroulement et juges convoqués officiellement à des compétitions nationales ou matchs internationaux, seront remboursés par le Comité d'Organisation Local (COL) selon les modalités suivantes :

- Les remboursements ne sont effectués qu'après réception de la fiche « **état de frais de mission** » officielle, complétée et accompagnée **des justificatifs originaux**
- Les remboursements sont effectués sur **des frais réels**.

2. Remboursement des frais de déplacement

a. Train et avion

Remboursement **pour tous** sur justificatif et plafonné sur la base du tarif SNCF **2nde classe « modifiable »**.

En cas de déplacement en train ou avion, le ticket de parking (gare ou aéroport) pourra être pris en charge sur justificatif.

b. Voiture

Les trajets voiture sont pris en compte lorsque les moyens de transport précédents (train ou avion) ne sont pas possibles.

Le remboursement des déplacements en voiture se fait sur la base :

- **du barème kilométrique SNCF 2nde classe, majoré de 15%, pour le déplacement d'une personne seule ;**
- **d'un forfait kilométrique à 0,380€/km en cas de covoiturage.** Dans ce cas seul le convoqué utilisant son véhicule personnel sera remboursé, les autres personnes se déplaçant dans ce véhicule ne perçoivent pas de frais de déplacement (hors complément pour le regroupement et frais de route éventuels). Ce mode de déplacement devra être signalé en amont de la compétition via le formulaire de réponse des convoqués et validé par la fédération.

Le calcul du kilométrage est effectué avec la référence Mappy (à fournir).

Dans le cas de l'utilisation de la voiture, les frais de péage sont remboursés intégralement sur présentation des **justificatifs originaux**.

Pour tous voyages supérieurs à 6 heures, les frais de route (restauration) sont remboursés sur présentation des justificatifs originaux et sur la base du barème suivant qui constitue un plafond de remboursement (Rappel : 20,00€ par repas).

Indemnités des intervenants

En parallèle de la modification des modalités de remboursement des déplacements, une revalorisation de 25% des indemnités des intervenants sur les Compétitions nationales est prévue.

<u>Intervenants compétitions nationales</u> Juges et responsables du déroulement <i>*par séquence dans la limite de 3 par jour et de 8 par compétition (soit 75€ max par jour et 200€ max par compétition)</i>	25€ *
---	-------

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

*pour les responsables du déroulement et les juges convoqués
à des compétitions nationales*

A l'attention des Comités d'Organisation Locaux (COL)

Rappel

La FFGym a engagé une démarche de modernisation de son fonctionnement afin de s'adapter aux contingences actuelles. Dans cette optique, un nouveau barème de remboursement a été mis en place pour les frais engagés par les responsables du déroulement et les juges convoqués à des compétitions nationales.

Ce nouveau barème prend désormais en considération plusieurs modes de transport et doit permettre un remboursement en adéquation avec les frais réels engagés et justifiés. Il permet au COL de pouvoir répondre aux contrôles réglementaires auxquels ils sont soumis, et ne doit pas contribuer à augmenter le budget des COL.

Cette notice a pour objet de vous accompagner dans la mise en œuvre des nouvelles modalités de remboursement qui sont précisées en annexe du cahier des charges des compétitions (cf. ci-après).

Les services administratifs de la FFGym sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Les étapes du remboursement

1. Réception de l'EFM

Le COL prévoit un « accueil juges/responsables déroulement » sur le lieu de la compétition. A l'arrivée des juges et des responsables du déroulement, le COL récupère l'ensemble des EFM officiels accompagnés des justificatifs (sans justificatifs pas de remboursement possible).

Le COL doit pouvoir faire les copies de certains justificatifs : billet retour pour le train ou l'avion.

2. Traitement de l'EFM

La vérification de l'ensemble des justificatifs s'effectue par le COL, en concertation avec le directeur de la compétition.

Justificatif présenté = remboursement des frais engagés

En l'absence de justificatif (pas de présentation du billet SNCF 2nde classe), le remboursement du déplacement sera effectué sur la base du barème fédéral (base kilométrique SNCF 2nde classe majorée de 15%).

Cas du covoiturage

Seule une personne convoquée utilisant son véhicule personnel pourra prétendre à être remboursée sur la base 0,380€/km.

Les autres personnes se déplaçant dans ce même véhicule (les covoiturées) ne perçoivent aucun remboursement de déplacement (hors complément pour le regroupement et frais de route éventuels).

Ce mode de déplacement devra être signalé en amont de la compétition via le formulaire de réponse des convoqués et validé par la fédération. Les noms des personnes convoquées et covoiturées seront précisés.

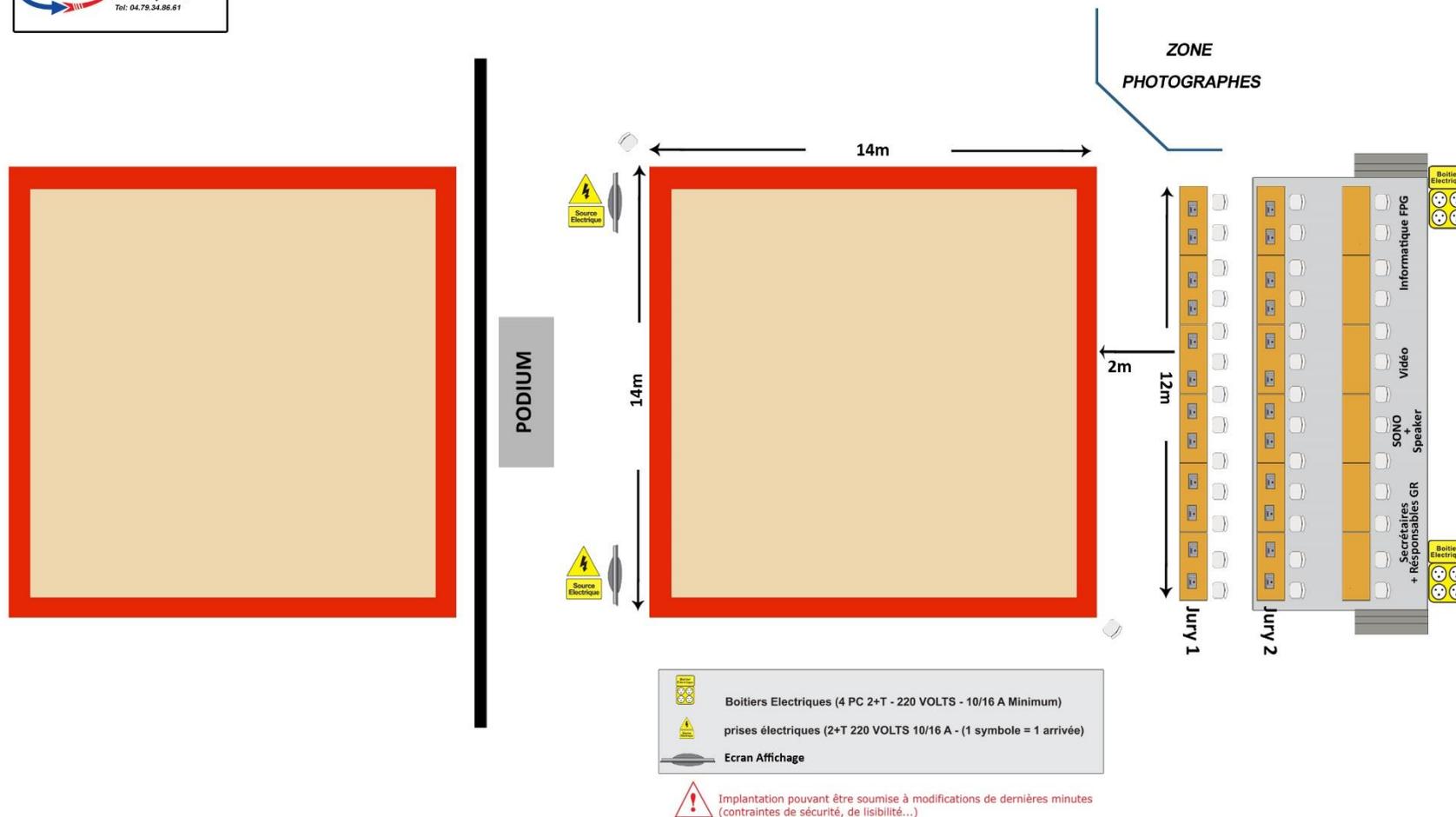
En cas de justificatif manquant, la personne concernée s'engage à retourner ses justificatifs sous 8 jours au COL. Un remboursement complémentaire pourra donc être effectué après la compétition.

3. Transmission du règlement

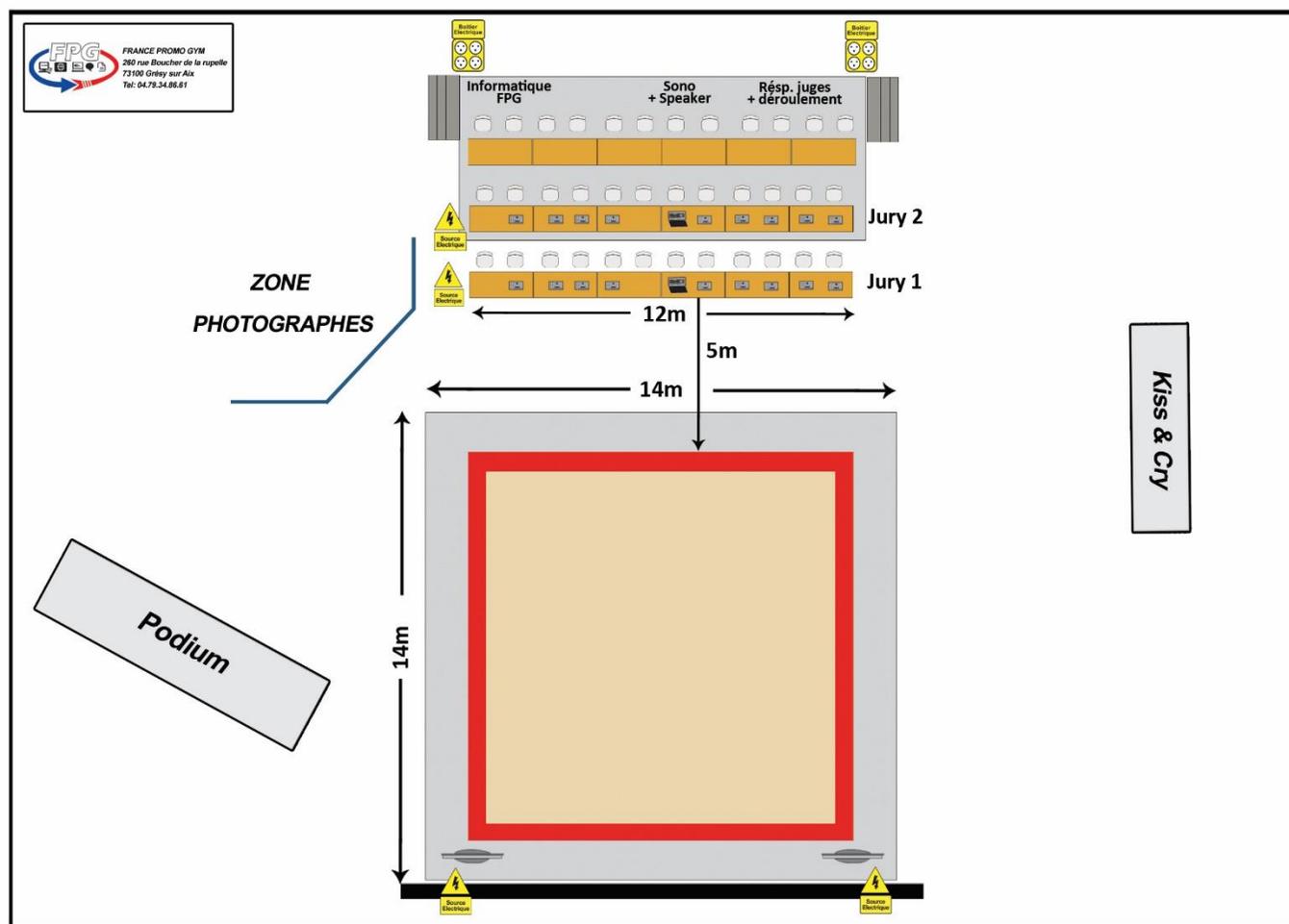
Le remboursement des frais engagés s'effectue sur le lieu de la compétition avant la fin de celle-ci, à l'exception du remboursement complémentaire mentionné ci-dessus. Toutefois, si les feuilles de remboursement et justificatifs ne sont pas présentés la veille de la fin de la compétition, les remboursements pourraient ne pas s'effectuer sur le lieu de celle-ci.



GR - Aménagement Plateau - Vue aérienne



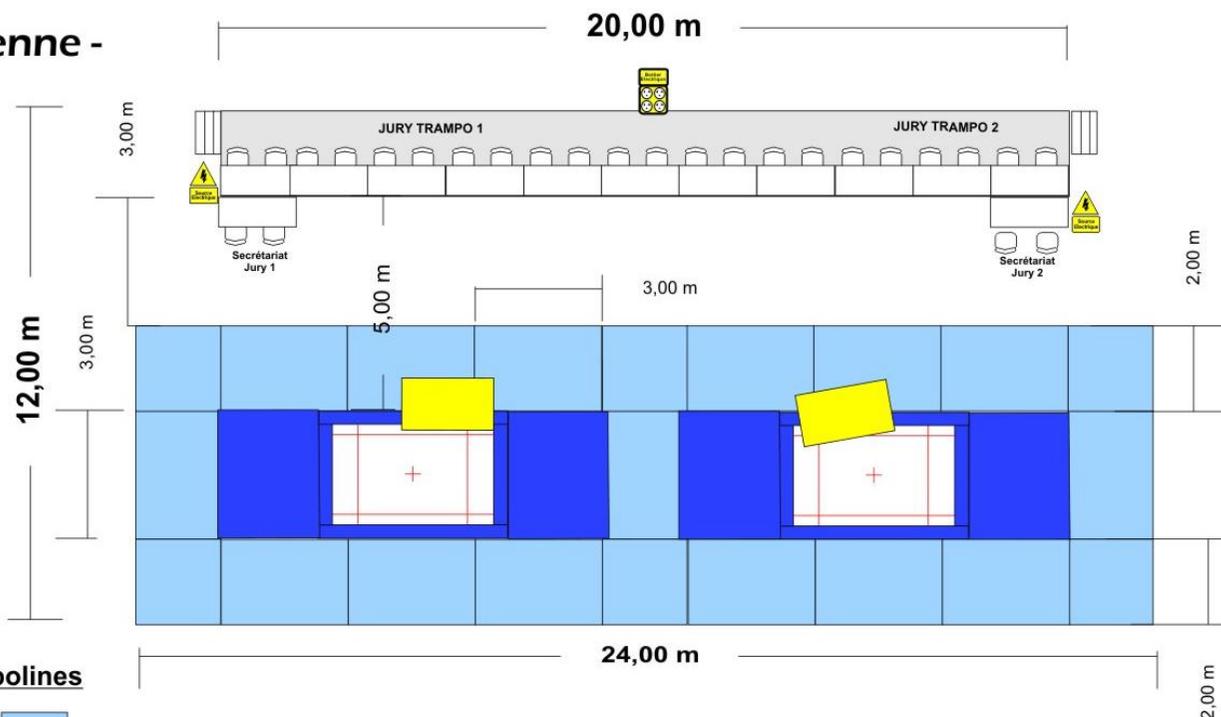
AEROBIC - Aménagement vue aérienne



Implantation pouvant être soumise à modifications de dernières minutes (contraintes de sécurité, de lisibilité...)

	Boîtiers Electriques (4 PC 2+T - 220 VOLTS - 10/16 A Minimum)
	prises électriques (2+T 220 VOLTS 10/16 A - (1 symbole = 1 arrivée)
	Ecran Affichage

- Vue Aérienne -



Configuration 2 trampolines

15 tapis de 3x2x0,2 m

6 tapis de 2x2x0,2 m

<p>Trampoline</p>	Date : 06/02/2012	<p>PLAN D'INSTALLATION TECHNIQUE</p> <p>Aire de compétition en Trampoline FESTIGYM NATIONAL</p> <p>- Vue Profil & Aérienne -</p>
	Dessiné par : BIDAULT Gérald	
	Nom du Fichier : Plan Salle Cahier des Charges.cdr	
	Modifié le :	

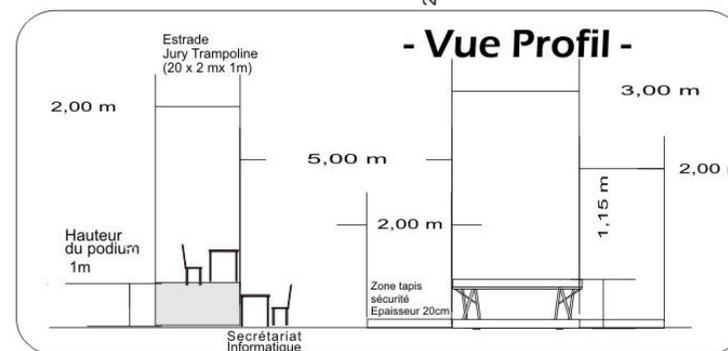
Implantation pouvant être soumise à modifications de dernières minutes (contraintes de sécurité, de lisibilité...)

FrancePromoGym.® - Tous droits réservés - 02/2012

LEGENDE :

- Alimentation Electrique : 1 phase + neutre 240V / 16A (1 symbole = 1 prise indépendante)
- Boitier Electrique : 1 phase + neutre 240V / Différentiel 30mA (1 symbole = 1 prise indépendante)
- Table
- Chaise

- Vue Profil -



**Direction
Informatique**

**Sono
Speaker**

**Resp.
Juges**

**Direction
Compétition**



Procédure photographes compétitions nationales

Tous les photographes ayant accès au plateau de compétition devront être munis d'une chasuble média.

Attention : pas de photographes en salle d'échauffement ni en salle d'entraînement.

Cette chasuble sera remise au moment de l'accréditation à l'accueil presse du lieu de compétition, obligatoirement **en échange d'une carte de presse nominative ou d'une caution de 30€ (espèces ou chèque à l'ordre de la FFGym).**

Des zones photos sont préalablement définies sur le plateau de compétition afin de matérialiser l'espace de travail des photographes dits non-officiels.

Le photographe officiel FFGym et le photographe officiel du COL seront dotés, en plus de leur chasuble média, d'un brassard FFGym. **Seuls ces photographes dits officiels sont habilités à évoluer sur le plateau de compétition.**

Les autres photographes ont seulement une chasuble média et doivent être uniquement dans les zones photos prévues à cet effet.

Dans tous les cas, les photographes doivent respecter le bon déroulement de la compétition. En fin de compétition, il appartient au COL de veiller à la bonne restitution de l'ensemble des chasubles et des brassards.

Le lendemain de la compétition, le COL doit impérativement faire parvenir par voie postale à la FFGym, les chasubles, brassards ainsi que le tableau récapitulatif des médias présent sur la compétition à :

FFGym – Pôle CEM
7ter cour des petites écuries
75010 Paris



Chasuble Média **COMPETITION - DATE**

Le prêt des dossards "médias" se fait en échange d'une caution de 20 €

N°	Nom	Prénom	Média	Numéro carte	Numéro téléphone	PRET		RETOUR	
						Date	Signature	Date	Signature
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

Composition d'un kit PLV - finale nationale non Élite

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Logo FFGym haut en haut »	3		Fond de podium
Roll-up enrouleur (L0,85cm x h2m) : « Multi logo FFGym »	2		
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Multi logo partenaire FFGym »	2		
DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Boutique FFGym »	1		A placer dans un endroit visible du grand public : <ul style="list-style-type: none"> - Entrée des gradins - Buvettes - Stand - Entrée salle - ...

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Banderole en intissé FFGym (L20m x h0,80m)	1		NE PAS DECOUPER ! - Sur le plateau de compétition
First Banner small + pied (h2m)	4		- Sur les extrémités du podium - Au niveau de l'entrée des gymnastes - Sur le plateau de compétition - A l'extérieur du gymnase (! Attention à la météo !)
Jeu de nappes FFGym & disciplines en fonction de la compétition	1		A mettre sur les tables de juges et la table de direction avant la compétition. A plier et à ranger après la compétition par paquet. A savoir deux nappes du même agrès/engins/disciplines par sachet. (! Nous informer si une nappe a été tachée pendant la compétition !)
DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Horizontal A-frame mini (L1m x h0,70m)	12		- Sur l'ensemble du plateau de façon harmonieuse
Horizontal A-frame small (L2m x h1m)	4		- Au niveau des angles du praticable ou au niveau des côtés
Box palette sur roulette pour le transport et la rangement du matériel + Book de notice (montage, démontage, implantation)	1		- Le long de la piste pour le Tumbling

Composition d'un kit PLV finale nationale Élite

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Logo FFGym haut en haut »	3		Pour habillage de la salle ou la table des médailles
Roll-up enrouleur (L0,85cm x h2m) : « Multi logo FFGym »	2		Fond de podium
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Multi logo partenaires FFGym »	2		Fond de podium

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Roll-up enrouleur (L0,85m x h2m) : « Boutique FFGym »	1		A placer dans un endroit visible du grand public : <ul style="list-style-type: none"> - Entrée des gradins - Buvettes - Stand - Entrée salle - ...
DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Banderole en intissé FFGym (L20m x h0,80m)	1		NE PAS DECOUPER ! - Sur le plateau de compétition
First Banner small + pied (h2m)	4		- Sur les extrémités du podium - Au niveau de l'entrée des gymnastes - Sur le plateau de compétition - A l'extérieur du gymnase (! Attention à la météo !)
Jeu de nappes FFGym & disciplines en fonction de la compétition	1		A mettre sur les tables de juges et la table de direction avant la compétition. A plier et à ranger après la compétition par paquet. A savoir deux nappes du même agrès/engins/disciplines par sachet. (! Nous informer si une nappe a été tachée pendant la compétition !)

DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Horizontal A-frame mini (L1m x h0,70m)	12		- Sur l'ensemble du plateau de façon harmonieuse
Horizontal A-frame small (L2m x h1m)	4		- Au niveau des angles du praticable ou au niveau des côtés
Box palette sur roulette pour le transport et le rangement du matériel + Book de notice (montage, démontage, implantation)	1		- Le long de la piste pour le Tumbling
DESIGNATION PRODUIT	QUANTITE	VISUEL	UTILISATION PRODUIT
Cadre tissu tendu FFGym (L4m x h2m)	1		Kiss & Cry ou Salon VIP avec réception
Cadre tissu tendu FFGym (L3m x h2m)	1		Fond de podium

